

Liste des Abréviations :

APC : Assemblée Populaire Communale

PNG : Parc National de Gouraya

AMP : Aire Marine Protégée

ONG : Organisation Non Gouvernementale

ONU : Organisation des Nations Unies

ESS : Economie Sociale et Solidaire

UNESCO : United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization

Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture

APW : Assemblée populaire de Wilaya

Sommaire :

Introduction Générale.....	01
Chapitre 1 : Du territoire	03
1. Définition du territoire	04
2. Caractéristiques du territoire	07
3. Génèse de la notion de territoire	08
4. Du lieu au territoire, passage et différence entre les concepts	11
Chapitre 2 : Des Acteurs locaux et de la gouvernance territoriale.....	14
1. Acteurs Locaux	15
2. Gouvernance territoriale (locale)	21
3. Outils de la gouvernance territoriale	27
Chapitre3 : L'aire marine protégée du Parc National de Gouraya	31
1. Les parcs nationaux et l'enjeu de sauvegarde des écosystèmes en Algérie.....	32
2. Le territoire du Parc National de Gouraya	37
3. Le projet de l'Aire marine protégée du PNG	38
Conclusion	45
Bibliographie	
Annexes	
Table des Matières	

INTRODUCTION GENERALE

Au cours de la dernière décennie, la question de la gouvernance territoriale a été abondamment abordée partout dans le monde, présentée comme une nouvelle façon de penser et d'habiter le territoire, alors qu'il n'y a pas si longtemps, la dynamique économique et sociale s'orientait par l'intervention de l'Etat en vue d'améliorer la croissance et d'élever le bien-être des populations. Mais récemment ce mode de gestion a évolué dans le sens d'une importante décentralisation résultant de la volonté de renforcer le processus de développement en se basant sur une dynamique territoriale locale.

Le territoire qui ne se trouve plus être un simple espace devient une entité composée d'acteurs qui sont l'Etat, pouvoirs publics, les élus locaux, les entreprises et la société civile ; dont la volonté collective est d'agir en symbiose pour une exploitation optimale des ressources présentes sur le territoire pour la construction d'une dynamique territoriale de développement profitable à tous¹.

Le développement territorial, et les concepts qui lui sont associés (développement local, développement régional, développement par le bas ...etc.) constituent autant de champs multidisciplinaires, il en va de même pour la vaste question de la gouvernance.

C'est donc dans cette thématique de gouvernance territoriale que nous inscrirons notre problématique dont le but est d'arbitrer entre des acteurs parfois divergents et parfois convergents sur les intérêts qu'ils peuvent avoir. A cet effet, nous étudierons l'apport que peut avoir la gouvernance sur la réussite d'une convergence des intérêts individuels des acteurs vers l'intérêt général. Autrement dit, c'est la formulation de la question suivante : quel est l'apport d'une gouvernance territoriale au développement économique, social et environnemental d'un territoire ?

Notre travail se base sur les hypothèses suivantes :

- Une gouvernance territoriale efficace n'est possible que par une décentralisation des centres de décision au niveau local, elle résulte donc de la volonté de donner aux acteurs locaux la possibilité de pouvoir faire leurs propres choix.
- Le territoire est une construction des acteurs qui l'occupent.

Pour vérifier nos hypothèses, Il nous revient dans un premier temps de resituer le territoire pour comprendre son évolution du simple espace à une entité composée et

¹ A.L. NAÏT CHABANE, «gouvernance territoriale et stratégies des acteurs : cas de la wilaya de Bejaia», université de A. Mira de Béjaia, 2010

l'importance qu'il revêt en tant que tel. Et puis nous chercherons à comprendre l'intérêt scientifique et idéologique qui nous conduit de la gouvernance globale à la gouvernance territoriale, et d'illustrer comment elle finit par s'imposer comme dimension constitutive indispensable à un développement local, tout en repérant les acteurs clé et les moyens dont ils disposent pour une construction territoriale.

Dans une deuxième partie de notre travail, nous allons aborder le cas d'un projet réalisé au niveau de l'APC de Béjaia. Il s'agit du projet de réalisation d'une Aire Marine Protégée au niveau de la commune de Béjaia. Ce projet a été choisi en particulier pour son mode de réalisation, sachant que la participation est l'un des éléments les plus importants et déterminants d'une gouvernance territoriale, les initiateurs de ce projet à savoir le Parc National de Gouraya (PNG) et leur partenaires, ont su réunir l'ensemble des acteurs concernés par ledit projet (administration publique, élus locaux, société civile, artisans, ...etc).

La méthode retenue pour la récolte d'informations sur ledit projet, est la méthode de l'entretien direct avec les acteurs concernés par cette AMP. Cela-dit, nous n'avons pas mis en place un questionnaire unique pour tous les intervenants, en raison de l'adaptation de nos questions pour chacun de ces acteurs, selon les informations qu'il peut nous offrir.

C'est donc ainsi que ce travail a été intitulé : Territoire, acteurs et gouvernance territoriale : cas du projet de la zone marine protégée de Béjaia.

Chapitre 1 : Du Territoire.

Introduction :

Le territoire se trouve aujourd'hui au cœur des préoccupations des scientifiques, des politiques ainsi que des acteurs économiques. Cet intérêt intervient dans un sentiment de besoin de transformation du rôle de l'Etat, non pas uniquement à cause de la mondialisation dans laquelle s'encadrent les économies nationales, mais aussi à l'incapacité de réponse que les Etats présentent face aux graves problèmes sociaux et environnementaux générés par le système économique actuel dans les différents territoires. La légitimité des États est mise en question et on repense de plus en plus la structure et la hiérarchie des pouvoirs publics aussi bien de manière ascendante que descendante. Les conséquences se produisent dans une double direction : vers le haut, afin d'essayer de réguler les flux de plus en plus globalisés (et c'est ainsi que sont renforcées les structures de décision supranationales dans le nouvel ordre économique international : Union Européenne, G7-G8, etc.) ; et vers le bas, l'émergence des identités territoriales tant à l'échelle régionale que locale. Les différents États nationaux ont besoin d'une organisation interne qui offre des solutions aux problèmes qui ont lieu dans leurs territoires. La mondialisation suscite donc un retour au local. On voit apparaître ainsi deux processus qui vont en sens contraire ; d'un côté le processus de « déterritorialisation » essentiellement dû aux pouvoirs supranationaux ; et d'un autre côté, un mouvement de « reterritorialisation » de l'espace de l'action publique, à savoir une recomposition des espaces d'exercice du pouvoir dus surtout à « l'existence de nouveaux échelons d'intervention pour les politiques et à une redéfinition des territoires de l'action publique » (Leloup, Moyart et Pecqueur, 2004)².

D'après cette perspective, le concept de territoire commence à s'imposer dans les champs politiques et académiques. Cet espace géographique ou administratif se transforme en un espace de proximité institutionnelle, devenant un référent pour les projets des acteurs locaux. Ces projets transforment le territoire, qui se présente comme une réalité dynamique en permanente construction.

² Cité par : Dolores Rodendo-Toronjo, Territoire, gouvernance et intelligence territoriale, Bulletin de la Société géographique de Liège, 2007, pp 21-30.

1. Définitions du territoire :

Dans l'évolution actuelle de la notion de territoire, celle-ci n'est plus perçue comme étant un simple échelon spatial parmi d'autres, ou bien comme un niveau administratif hiérarchisé. « Le territoire s'impose au contraire comme un construit social permanent, en constante appropriation »³. Le territoire est donc une construction permanente des acteurs qui le composent, qui grâce aux relations de voisinage qu'ils entretiennent peuvent mener à des actions concrètes voire à l'élaboration de normes communes.

La notion de territoire s'accompagne cependant d'un flou conceptuel majeur. Mais de quoi s'agit-il donc quand on parle de "territoire" ? Avec la notion de territoire, il est question d'indéterminations : géographique, historique, politique, économique et organisationnelle. Le terme vient du latin *territorius* qui vient qualifier une zone conquise par l'armée romaine et gouvernée par une autorité militaire⁴.

D'un point de vue géographique, le territoire indique l'existence d'un espace situé à l'intérieur de frontières naturelles, permettant à un groupe humain d'y vivre, et le territoire en question peut être cartographié.

D'un point de vue politique, on la trouve dans la logique politique de la colonisation, aussi bien dans les *dominions* britanniques que dans les colonies françaises. La colonie, c'est d'abord le territoire miroir de la métropole dont la souveraineté s'y trouve appliquée sous la forme d'une occupation. Il en reste des stigmates avec les "territoires d'Outre-mer" français. Dans les logiques de l'indécision de souveraineté, on retrouve aussi des territoires comme avec les territoires palestiniens. Il en va pour les territoires de l'infra Etat-nation comme de toutes les collectivités locales. Le processus électoral qui conduit des élus à prendre la tête de ces territoires, à en définir les politiques et à les mettre en œuvre est le lieu de transformation « à la base », de la société civile en société politique. Comme le souligne M. Foucault⁵ tout au long de son ouvrage, le territoire est le siège du gouvernement sachant que c'est le second aspect qui l'intéresse, le territoire lui servant de scène.

D'un point de vue marketing, le territoire entre en phase avec la notion de « marque » et d'« image ». La marque est ce qui permet de distinguer, de générer le fait d'être remarqué, l'image en étant le pendant imaginaire. A ce titre, le territoire donne une

³ Fabienne Leloup et al., La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ?, Géographie, économie, société, 2005/4 (Vol. 7), p. 321-332.

⁴ Yvon Pesqueux, La notion de territoire, Colloque Propedia – Observatoire économique des banlieues, 2009, Paris, France.

⁵ M. Foucault, Sécurité, territoire, population, Gallimard – le Seuil, collection, " Hautes études ", Paris, 2004

dimension géographique à un des fondamentaux du marketing, la place qui se trouve être confondue avec le produit. Le territoire se trouve alors plongé dans l'idéologie de la concurrence.

Ceci étant, pour définir le territoire de manière opérationnelle, A. Moine⁶ s'appuie sur trois (03) entrées qui sont celle de l'espace géographique, celle des acteurs et celle des représentations.

En premier lieu, il y'a la référence spatiale qui est centrale, mais il ne faut cependant pas qualifier le territoire par l'espace, pour Di Méo « le territoire témoigne d'une appropriation à la fois économique, idéologique et politique de l'espace par des groupes qui se donnent une représentation particulière d'eux-mêmes, de leur histoire, de leur singularité »⁷. Le territoire repose donc sur l'existence d'un espace vécu et un espace perçu ainsi que le sentiment d'appartenance à cet espace.

En suite, l'entrée par l'espace s'appuie inévitablement sur l'appropriation qui en est faite par des groupes d'individus. La construction du territoire est alors souvent dominée par le rôle de l'Etat qui selon P. et G. Pinchemel « contrôle, maintien son intégralité [...] exerce une autorité, une compétence », l'étendue du territoire définissant alors le champ d'application du pouvoir. Nombre de définitions relatives au territoire, ou d'emplois du terme, se fondent sur cette notion de propriété, d'administration, qui assure un contrôle, une gestion d'un espace très clairement délimité. Cette deuxième entrée fait donc référence aux processus d'organisation territoriale qui doivent selon C. Raffestin, s'analyser à deux niveaux : celui qui résulte de l'action des sociétés (ce que nous appellerons l'espace géographique), et également celui qui résulte des systèmes de représentation. Au travers du vécu, du perçu, et des multiples filtres qui nuancent la perception que l'on a d'un paysage, d'une organisation spatiale, de notre voisin, nous donnons un sens aux territoires, à travers une combinaison de caractéristiques issues d'un « processus de synthèse intégrative ». L'espace et tout ce qui peut s'y rattacher est ainsi petit à petit reconstruit et transformé sur la base de faits idéologiques et historiques pour produire ce que certains appellent « un » territoire. Il y a beaucoup de passé dans tout cela et il s'agit aussi d'ancrer le territoire dans le temps présent : en effet, comme le proposent F. Poulle et Y. Gorgeu, « le sentiment d'appartenance n'est pas un héritage du passé mais l'adhésion à un projet ». Lorsqu'il y a territoire, l'appropriation est en fait aussi importante que l'action locale, les deux phénomènes étant intimement liés et carrément indissociables : « c'est le lieu de constitution d'une société historique et d'une possibilité de vivre ensemble », ils ouvrent vers les systèmes d'acteurs qui sous-tendent les territoires et

⁶ Alexandre Moine. Le territoire comme un système complexe. Des outils pour l'aménagement et la géographie. Septièmes Rencontres de Theo Quant, 2005, Besançon, France.

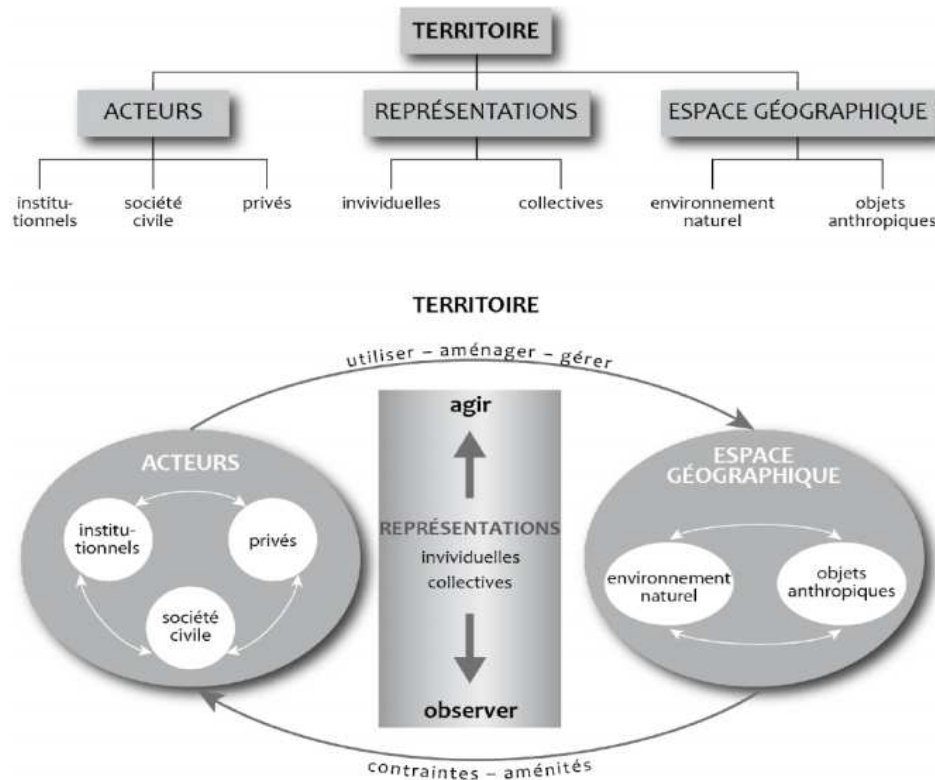
⁷ Cité par : Alexandre Moine. Le territoire comme un système complexe. Des outils pour l'aménagement et la géographie. Septièmes Rencontres de Theo Quant, 2005, Besançon, France.

représentent l'espace de vie. Par ailleurs, les territoires s'inscrivent dans l'avenir, c'est-à-dire ce que les acteurs veulent qu'ils deviennent.

La troisième entrée par laquelle A. Moine définit le territoire est celle des acteurs qui font le territoire. Il s'agit des interrelations multiples qui lient ceux qui décident, perçoivent, s'entre-aperçoivent, s'opposent, s'allient, imposent et finalement aménagent. Cette dimension est essentielle. Une partie du fonctionnement du territoire peut alors « se réduire à un réseau extrêmement dense ». Mais il faut faire attention à ne pas se noyer dans la complexité du sous-système qui apparaît alors. Il est impossible de prendre en compte tous les acteurs, sachant que tous entretiennent des rapports individuels aux lieux, il faut alors privilégier cinq catégories d'acteurs qui se sont partiellement isolés les uns des autres et qu'il faut aujourd'hui absolument réunir au sein de l'action territoriale :

- L'Etat qui influence par ses politiques, à la fois les collectivités territoriales, la société civile et les citoyens ;
- Les collectivités territoriales et les intercommunalités au sein desquelles s'exprime le monde politique à une échelle régionale et locale ;
- La société civile et ses multiples groupes lorsqu'ils souhaitent modifier leur environnement et disposent pour cela d'un rôle effectif ou potentiel notoire ;
- Les intercommunalités dont le rôle ne cesse de s'affirmer en position intermédiaire entre l'échelon communal et les échelons supérieurs (département et région) ;
- Les entreprises dont le développement amène à saisir les opportunités qui s'offrent à elles, notamment vis-à-vis de l'espace géographique au sein duquel elles évoluent.

Figure 1 : Le système territoire vu par désagrégation et sous forme de graphe causal⁸



2. Caractéristiques du territoire :

Actuellement, l'étude de la notion de territoire devient fondamentale en sciences humaines, comme le démontre la publication importante de nombreux travaux à ce sujet ces dernières années, et cela dans différents champs disciplinaires. Dans leurs travaux, Leloup, Moyart et Pecqueur⁹ expliquent les caractéristiques de la notion de territoire :

- Le territoire est *un système dynamique complexe* construit par une pluralité d'acteurs qui se situent dans des espaces proches (proximité géographique) et

⁸Source : A. Moine, 2013

⁹F. LELOUP, L. MOYART, B. PECQUEUR (2004). La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ?, Actes des 4e journées de la proximité : Proximité, réseaux et coordinations, 17-18 juin, 15 p.

qui sont en interrelation grâce à certaines normes communes (proximité institutionnelle).

- Le territoire est *un espace ouvert* et, comme tel, il existe un échange de relations avec d'autres espaces territoriaux. Les frontières de ces territoires peuvent être définies par des critères politico-administratifs mais ces frontières peuvent aussi être déterminées par des réseaux physiques et humains, formels ou informels.
- Le territoire *se construit socialement* à partir de l'identification de problèmes communs et à partir de l'appropriation et la transformation des ressources du territoire qui ne sont pas encore valorisées. Ses limites seront déterminées par la forme dans laquelle vont évoluer les processus d'appropriation des ressources de la part des acteurs territoriaux.
- Le territoire compris comme un système se nourrit des échanges et des relations, emboîté dans un ensemble d'autres espaces qu'il influence et qui l'influencent réciproquement.
- Le territoire est un système complexe qui s'autorégule et dont l'autonomie dépend de son identité, de son histoire et de sa propre dynamique, différente de celle des autres territoires.

Selon ces caractéristiques, le territoire se définit comme une intersection de réseaux (physiques et humains, formels et informels), de stratégies et d'interdépendances entre les partenaires. C'est donc un lieu de négociation, de production et de partage d'un futur commun.

3. Genèse de la notion de territoire :

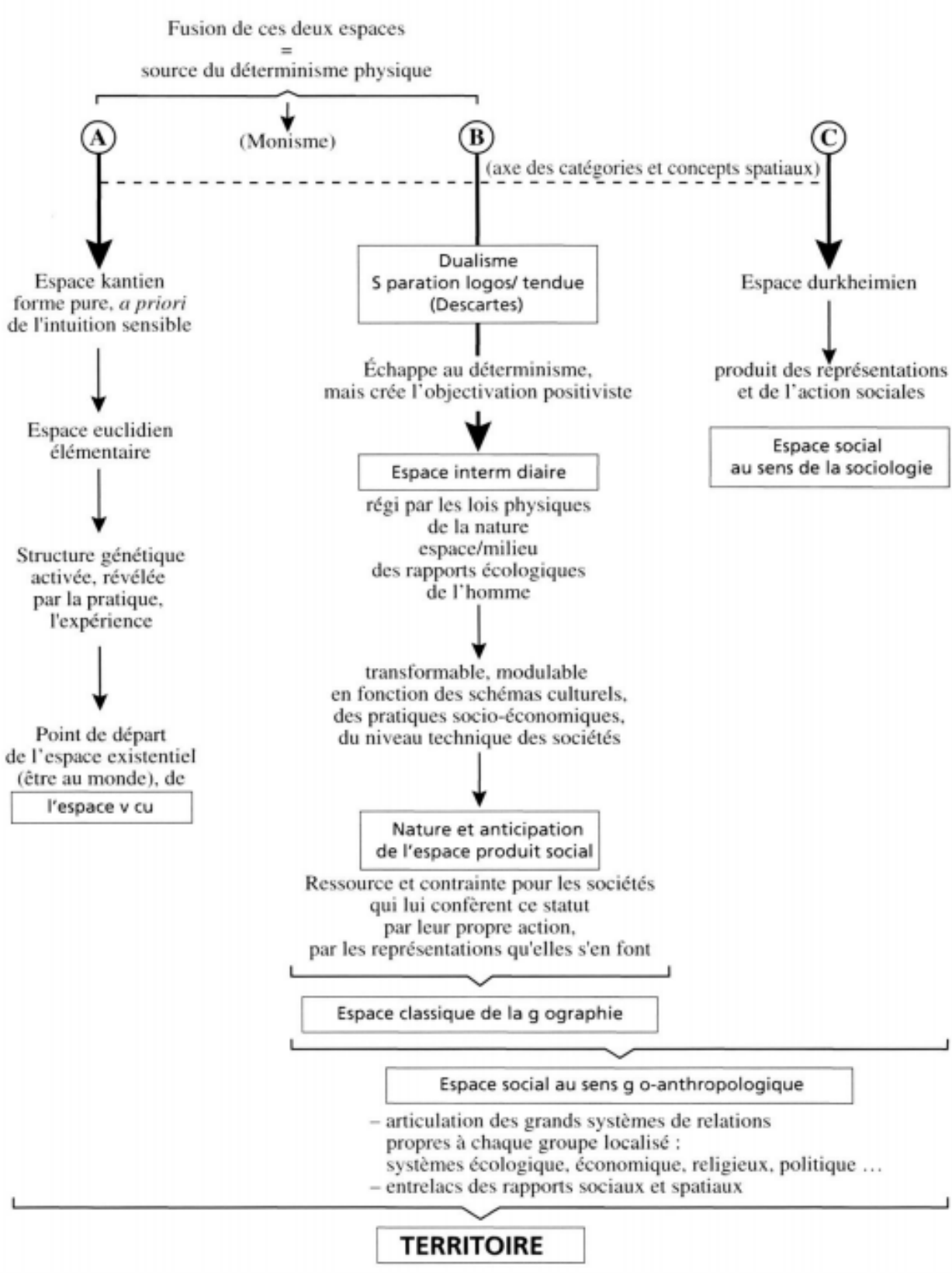
Des premières théories Monistes, en passant par Baruch Spinoza, Descartes, et la réflexion Kantienne et en arrivant aux réflexions contemporaines sur l'espace, G. Di Méo¹⁰ retient deux éléments constitutifs majeurs du concept territorial, sa composante **espace social** et sa composante **espace vécu**. L'espace social qualifie des lieux de la biosphère tissés par l'entrelacs des rapports sociaux et spatiaux caractéristiques des groupes humains qui les occupent, les produisent ou simplement les convoitent. Il s'agit donc de l'identification d'une nouvelle fibre à la fois spatiale du social et sociale du spatial, décryptée par le moyen d'une démarche positiviste, objectivant des rapports dûment répertoriés et analysés par le chercheur, géographe ou anthropologue. Le concept d'espace vécu exprime au contraire le rapport existentiel, forcément subjectif, que l'individu socialisé établit avec la terre. Il s'imprègne de valeurs culturelles reflétant pour chacun l'appartenance à un groupe localisé. Sa

¹⁰ Di Méo Guy. De l'espace aux territoires : éléments pour une archéologie des concepts fondamentaux de la géographie : L'information géographique. Volume 62 n°3, 1998. pp. 99-110.

connaissance passe par l'écoute des acteurs, par la prise en compte de leurs pratiques, de leurs représentations et de leurs imaginaires spatiaux.

Sur le socle que dresse la réalité socio-culturelle, le territoire témoigne d'une appropriation à la fois économique, idéologique et politique (sociale donc) de l'espace par des groupes qui se donnent une représentation particulière d'eux-mêmes, de leur histoire, de leur singularité. On peut reprendre ici la célèbre formule de Claude Raffestin: « le territoire est une réordination de l'espace [. . .] Il peut être considéré comme de l'espace informé par la sémiosphère », c'est-à-dire par l'ensemble des signes culturels qui caractérisent une société. Pour C. Raffestin, cette « sémiotisation de l'espace » ou, si l'on veut, ces « arrangements territoriaux » qui naissent des articulations et des combinaisons de signes à différentes échelles, constituent ce qu'il appelle le processus « d'écogénèse territoriale » (Raffestin, 1986).

Figure 2 : Origine du concept de territoire par Guy Di Méo¹¹



¹¹ G. Di Méo, l'information Géographique, N°3, 1998.

4. Du lieu au territoire, passage et différence entre les concepts :

Lieu, milieu, espace et territoire sont des termes, des paradigmes et des concepts de base dont le sens, la limite, le fondement et la portée ne sont ni simples, ni claires ou précis contrairement à ce qui apparaît à priori. L'objectif est d'essayer de cerner un peu plus ces concepts, définir le contenu et saisir la portée sur la connaissance et la pratique spatiales, ainsi clarifier le passage, les limites et les complexes articulations entre ces différents concepts.

4.1 Le lieu :

Le lieu est un point bien déterminé, identifié et identifiable de l'espace qui n'est qu'un ensemble de lieux et leurs liens. Il est l'endroit (visible, nommé), l'élément de base de l'espace géographique mais il constitue lui même un espace selon l'échelle considérée (point de l'extérieur, espace de l'intérieur). Le lieu est la plus petite unité spatiale complexe, s'embrasse d'un seul coup d'œil, abolit la distance et a une réalité sensible. C'est un point reconnu, il est déterminé par sa situation et ses attributs à la fois. C'est aussi un endroit précis chargé de sens dans un espace plus étendu. Le lieu marque fortement les êtres qui y vivent et constitue ainsi un milieu (environnement).

4.2 Le milieu :

Le mi-lieu est ce qui est au milieu, ce qui est entouré. C'est ce qui est situé au centre, à l'intérieur d'une entité donnée. Lorsqu'on parle de milieu, on pense toujours à deux notions essentielles: d'abord l'homogénéité qui caractérise l'ensemble des lieux qui en font partie intégrante et qui imprime au milieu ses traits caractéristiques. Ensuite, il y a la notion de position, de situation interne, loin des franges et des marges. Le concept de milieu renvoie aussi à ce qui entoure et ce qui enveloppe tout autour, l'environnement. Un lieu tire ses attributs du milieu où il plonge (médiance). On parle de milieu humide, de milieu rural ou urbain. Enfin, il y a la notion de surdétermination qui fait du milieu un lieu qui détermine, qui conditionne ce qui est à l'intérieur, on parle ainsi des conditions du milieu... Le milieu se définit par rapport à un lieu ou une entité, il n'existe pas en soi. C'est à une dimension plutôt physique et matérielle. Ce paradigme a souvent déterminé les réflexions en géographie et le milieu a été dans la plupart des cas un déterminant qu'il faut étudier pour pouvoir comprendre le déterminé. Il est aussi naturel que culturel, subjectif que objectif, individuel que collectif (A. Berque)¹² et il désigne par extension l'espace. Cette notion de milieu (naturel) suppose une relation linéaire de détermination et d'antécédence et évacue totalement la dimension idéologique et socio-culturelle. On la trouve fort utilisée en géographie physique même si on n'exclue guère les phénomènes d'interaction,

¹² Cité par : AmorBelhadi, Du lieu ... au territoire, 3^e Colloque "Connaissance et pratiques des milieux et territoires", Département de Géographie, FSHS Tunis, Mars 2000.

d'adaptation et les actions réciproques entre le milieu et les acteurs. Le développement des études écologiques et systémiques a contribué fortement à avancer dans ce sens mais les handicaps congénitaux de cette démarche y demeurent.

4.3 L'espace :

L'espace est à la fois aréal (étendue, aire) et réticulaire (ligne, axes...) et c'est le réseau fin qui unit les deux pôles et lève la contradiction entre l'aire et le lieu (R. Brunet et al: Les mots de la géographie 1993)¹³, entre le réseau et l'étendue. L'espace est cette conscience instinctive de la distance et du volume, de l'orientation et de la perspective selon les trois dimensions de l'espace euclidien. On peut distinguer l'espace physique (les rapports écologiques), l'espace kantien (lieu et forme de toute sensibilité) et l'espace durkheimien (produit par la représentation et l'action humaine). L'espace géographique est à la fois un écosystème et un produit social, une combinaison des trois espaces. C'est un continuum dans lequel s'inscrivent les étendues particulières (espace local, régional...). Territorialiser l'espace, c'est le ponctuer (créer) de lieux et les relier en réseaux (non-lieux).

4.4 Le territoire :

Le territoire est un espace approprié avec le sentiment de son appropriation. C'est quelque chose qui fait partie de soi tout en lui étant extérieur et distinct. Dans ce sens, le terme se rapproche du terme de nation ou de patrie.

Juridiquement, le concept de territoire renvoie à la notion d'Etat dont la légitimité se mesure en partie à sa capacité à garantir l'intégrité territoriale. Cette légitimité se trouve assurée par des services spécialisés qui prennent des noms différents selon les pays. L'Etat assure et constitue une autorité territoriale à l'intérieur (vis à vis de la population) comme à l'extérieur (vis à vis des autres Etats). Ce territoire se trouve délimité, borné et reconnu comme tel et l'Etat se charge ainsi de l'aménagement du territoire à ses différentes échelles (locale, régionale et nationale).

La notion de territoire est affective et culturelle, elle suppose toujours l'appropriation de l'espace concerné. Le territoire dépasse ainsi la notion d'espace et il est autre chose que l'appropriation juridique simple, ou une série d'espaces vécus, sans entité politique ou administrative. L'ensemble des quartiers où un individu a vécu ou habité ne constitue guère un ter. Le territoire n'est pas non plus le terroir, ni la zone d'influence ou de chalandise d'une ville. Il ne se réduit pas au lieu d'enracinement paysan, ni à l'attachement d'un citoyen à son quartier ou aux lieux fréquentés. Il faut en

¹³ Cité par : AmorBelhadi, Du lieu ... au territoire, 3^e Colloque "Connaissance et pratiques des milieux et territoires", Département de Géographie, FSHS Tunis, Mars 2000.

plus le sentiment d'appartenance et d'appropriation: "je suis de là, je suis d'ici et ce pays est à moi, le mien..."

Le territoire est la superposition de plusieurs espaces: un espace produit (l'action sociale), perçu, représenté, vécu (espace de vie, interrelations sociales, valeurs psychologiques) et social. Il permet l'insertion du sujet dans le groupe, assure l'appartenance et l'altérité. C'est un mode de découpage et de contrôle (permettant la spécificité, la permanence et la reproduction territoriale), un champ symbolique et emblématique (mobilisation sociale) qui réduit les distances internes et maximise les distances externes (Retaillé D. 1997)¹⁴.

Conclusion :

En conclusion de ce chapitre, on peut dire que le concept de territoire relève de la socialisation de l'espace, il relève d'une nature plutôt collective et non individuelle. Il exprime la projection sur un espace donné de structures spécifiques d'un groupe humain allant du découpage spatial, à la gestion de cet espace et à son aménagement. Il contribue ainsi à fonder la spécificité du groupe et son identité et conforter le sentiment d'appartenance et d'appropriation. Il permet aussi la cristallisation des représentations individuelles et collectives et des symboles fondateurs, d'identification et de référence.

¹⁴ Cité par : AmorBelhadi, Du lieu ... au territoire, 3^e Colloque "Connaissance et pratiques des milieux et territoires", Département de Géographie, FSHS Tunis, Mars 2000.

Chapitre 2 : Des Acteurs locaux et de la gouvernance territoriale.

Introduction :

Le précédent chapitre qui a traité la notion de territoire nous démontre l'attachement qui existe entre cette notion et la notion d'acteur, en effet, on ne peut pas parler de territoire sans la présence d'acteurs qui s'approprient et construisent ce territoire grâce aux relations qu'ils entretiennent. C'est dans cette optique que nous nous intéresseront dans ce deuxième chapitre à la notion d'acteur, ainsi qu'au rôle de l'acteur dans la construction territoriale.

Nous allons, par la suite, nous intéresser à un concept fondamental de notre travail qu'est la gouvernance territoriale.

1. Acteurs locaux :

Pour commencer, il est intéressant d'apporter quelques éléments sur la façon dont les notions d'agent et d'acteur sont utilisées, et plus particulièrement sur la différence entre les différentes acceptations possibles de ces termes. A cette fin, on reprendra les grands courants théoriques, qui constituent un guide de présentation des enjeux d'utilisation de ces notions notamment dans les sciences humaines et sociales. Il y a bien un enjeu dans l'utilisation d'un terme ou de l'autre, mais celui d'acteur a largement supplanté l'agent qui a été le terme utilisé jusqu'aux années 80. On peut parler actuellement d'acteur avec assez peu d'a priori théorique alors que celui d'agent signale une perspective déterministe.

1.1 Les conceptions initiales de la notion d'agent/acteur :

En sciences économiques, on attribue souvent l'origine de la conception de la notion d'acteur à Max WEBER¹⁵, la perspective compréhensive qui cherche à comprendre le sens que les individus donnent à leurs actions. L'objectif de cette démarche est de rendre les comportements intelligibles : attribuer une « rationalité » à l'acteur, c'est dire que la signification qu'il attribue à ses actes fait également sens pour le chercheur. Cette conception est souvent mobilisée pour le travail de terrain dit « qualitatif ».

La seconde conception qu'on peut appeler objectiviste aurait plutôt DURKHEIM¹⁶ comme père fondateur. Elle ne s'intéresse aux individus que dans la mesure où leurs comportements portent la trace des structures collectives. On ne raisonne pas au niveau de l'individu mais à celui de la société (et de ses sous groupes).

C'est dans cette conception qu'on utilise le plus volontiers le terme d'agent, entendu comme vecteur plus ou moins passif du collectif. D'un point de vue méthodologique, on l'associe souvent aux méthodes quantitatives et à la production d'indicateurs. L'agent n'est pas effacé pour autant. L'analyse va porter sur la façon dont le collectif s'inscrit dans l'individu, dans ses façons de faire et de penser. Il existe toutefois des versions radicales de cette perspective objectiviste dans lesquelles l'agent disparaît totalement, jusqu'à ne devenir qu'un signe passif à travers lequel lire la logique du système global.

¹⁵ WEBER Max, Economie et Société, Paris, Pocket, 1995

¹⁶ DURKHEIM Emile, Les règles de la méthode sociologique, Paris, PUF, 1973

1.2 Définition du terme d'acteur :

Si on commence par approcher le terme « acteur » par le langage standard, ce mot définit l'artiste qui incarne un personnage dans une pièce de théâtre, un film ou un spectacle. Les origines étymologiques de la notion d'acteur viennent du mot latin *actor*, « celui qui fait avancer ». Selon une approche sémantique, l'acteur est la personne qui prend une part active dans une affaire. Dans l'informatique, l'acteur est l'entité qui participe à la réalisation des activités du domaine d'étude en étant émetteur ou récepteur de flux d'informations.

En sciences sociales et notamment en sociologie, l'acteur définit l'unité d'action, individuelle ou collective. La notion implique ainsi l'orientation de l'individu ou du collectif, donc leurs motifs, objectifs, convictions et intérêts. L'élément-clé pour l'avancement de tout processus politique, économique ou sociétal est donc l'action. Les acteurs n'agissent pas dans un «vacuum ». Leurs actions sont largement influencées par les institutions. Les institutions sont des systèmes sociaux qui génèrent des certitudes de comportement et des attentes par des principes reconnus comme des normes, règles, traditions, valeurs communes ou procédures. Les institutions sont donc des conditions qui fixent les comportements appropriés des acteurs.

1.3 Partition des acteurs territoriaux :

L'ensemble des acteurs locaux participent, chacun à sa manière, à la mise en œuvre d'une politique économique locale. Il se trouve placé et intégré au sein d'une partition d'ensemble qui se compose, autour du ou des porteurs de projets, ces acteurs peuvent être répartis en ce qui suit :

- A. Le domaine économique : qui est représenté par les petites, moyennes et grandes entreprises présentes sur le territoire,
- B. L'Etat, ses services centraux et déconcentrés : avec les Ministères et les directions générales de l'Etat central, ainsi que les wilayas, les secrétaires et directions régionales représentant les structures déconcentrées de l'Etat au niveau du territoire.
- C. Les personnels qualifiés : tels que les experts, universitaires et chercheurs. Leurs atouts sont l'information, la valorisation des connaissances et la communication.
- D. Les associations : à savoir les clubs et/ou réseaux professionnels, ainsi que les formations d'individus en associations, ONG, pour défendre des intérêts communs, pouvant être des contrepoids aux lourdeurs institutionnelles. Leur atout est de savoir gérer et accompagner et sensibiliser.
- E. La société civile : dont font partie les associations, et plus largement c'est l'ensemble de la population que désigne ce terme.

- F. Les structures territoriales : que sont les élus, les conseils communaux, comme sources de dynamisme qui se substitue au modèle centralisateur, car plus adeptes à répondre aux effets d'une crise économique ou sociale que l'Etat ne peut juguler et qui ont le plus souvent la maîtrise du foncier et des finances.

1.4. Rôle des acteurs locaux :

L'intérêt croissant pour les initiatives locales et le développement durable s'associe à des changements fondamentaux et à plusieurs mégatendances. Leurs effets ont des conséquences à toutes les échelles. Face à ces changements, les localités ont souvent reçu le statut de pion. Les individus et les collectivités réagissent en les suivant ou en s'y adaptant, mais ils peuvent aussi les initier¹⁷.

Les phénomènes retrouvés au niveau macro n'étant pas totalement différents de ceux du niveau micro, les liens entre l'échelle locale et les autres échelles varient d'une sphère d'intervention à l'autre, les acteurs d'une localité ont la possibilité de resserrer ces liens. Ainsi, ils jouent un rôle important dans la transformation et la construction de leur localité en exportant leurs réussites, mais avant tout, ils innovent en utilisant des moyens et en employant des méthodes qui leur sont propres afin de formuler et de chercher à atteindre leurs objectifs¹⁸.

Ils ont potentiellement la capacité et l'intérêt de mettre en lumière des objectifs qui sont propres à leur collectivité, de mobiliser les ressources locales afin d'atteindre ces objectifs et d'élaborer des stratégies compatibles avec ceux-ci¹⁹.

Les acteurs locaux sont les éléments dynamiques d'une démarche « ascendante » en développement territorial, c'est-à-dire de la mise en valeur des forces particulières et distinctes à une localité afin d'assurer l'essor du potentiel des acteurs qu'elle regroupe — individus, entreprises, communautés, organisations — et de ses avoirs culturels et naturels.

¹⁷Bryant, C. R. (1991). Le développement communautaire durable, les partenariats et la préparation des propositions de projets réussis. Hudson: Édition Stratec Communication Inc.

¹⁸Allie L, et Bryant, C. R. (2001). Network as a Tool in the Construction of Sustainability. In K. Kim, I. Bowier et C. R. Bryant (Eds.), Developing Sustainable Rural Systems (Conference Proceedings of the IGU Commission on the Sustainability of Rural Systems) (p. 11-19). Pusan, Corée: Pusan National University Press.

¹⁹Bryant, C. R., et Preston E, (1987). Un schéma pour les initiatives locales en développement économique. Bulletin de développement économique, 1, 16.

1.5. Les réseaux :

Au sens traditionnel, un réseau est un regroupement d'acteurs ayant des propriétés en commun. L'origine de la notion de réseau provient de l'apparition de formes inédites d'action collective dans l'espace social. Il s'agit en particulier de celles engendrées par les préoccupations environnementalistes. Face à certains risques écologiques encourus par des populations en situations de voisinage d'une source de pollution, des collectifs se sont organisés et ont mené des actions revendicatives en créant des coalitions d'intérêts. La multiplication de ces risques et leur recoupement ont entraîné des formes de coordination et des échanges de point vue.

Progressivement se sont ainsi formés des associations mêlant des acteurs humains, des ressources naturelles et des experts, cherchant à mettre en évidence les impasses d'un mode de développement social. A la différence des réseaux au sens traditionnel du terme, ces collectifs rassemblaient des acteurs hétérogènes et des ressources naturelles dans un processus d'action visant à faire valoir de nouvelles connaissances sur les nuisances de certains choix de développement social²⁰. Il devenait impossible de décrire cette forme d'association en recourant à des propriétés communes des acteurs. Au contraire, une richesse de ce mode d'action semblait être sa capacité à combiner une pluralité d'intérêts et de points de vue différents.

C'est en référence à ce type d'association que s'est construite une nouvelle notion de réseau (l'action en réseau), Celle-ci est basée sur la prolifération des connexions entre acteurs et ressources d'action différentes. Il en découle une notion d'action en réseau qui se distingue de la simple action coordonnée avec une stratégie homogène.

L'action en réseau se caractérise par la multiplication des formes d'action et par leur concentration sur un enjeu ponctuel. On dira que l'action en réseau joue à la fois sur la fréquence et sur l'intensité. Le réseau est donc un mode d'organisation de l'action collective qui permet d'élargir la bande de fréquence et d'intensifier l'action²¹. La mise en réseau des acteurs économiques à une échelle locale est génératrice d'externalités positives. Plusieurs formes d'organisations peuvent alors naître de cette mise en réseau, et présentent des avantages en termes de coordination dus simultanément à l'existence de liens socio-économiques et de la mise en œuvre d'actions concertées favorables à un développement local.

²⁰ B. LATOUR, *Politiques de la nature*, La Découverte, Paris, 1999.

²¹ Marc MAESSCHALCK (UCL, FUSL), « L'action en réseau », Monceau-sur-Sambre, Maison pour les Associations, Décembre 2001.

1.6. Rôle des réseaux :

Il est utile de mettre, dans un premier temps, en évidence l'existence de plusieurs types de réseaux dédiés au développement territorial, beaucoup d'entre eux regroupent à des fins corporatives des institutions disposant d'une vaste palette d'expérience, créant ainsi un ensemble d'entités très hétérogènes.

Quelquefois les réseaux se limitent à une sorte de groupes corporatifs organisés pour avoir davantage de possibilités de financement, en plus des opportunités qui existent en dehors du réseau. Cela conduit à un repositionnement des objectifs actuels de nombreux réseaux, tendant à renforcer le rôle de services de communication, de formation et de qualification, non seulement pour leurs propres membres, mais également pour les agents qui sont à l'extérieur des réseaux. Ledit rôle se met en place sur la base d'un apprentissage interne au réseau. Les réseaux peuvent ainsi constituer les mécanismes de globalisation des apprentissages.

Des études en Amérique du sud²², mettent en évidence une grande diversité de réseaux en référence à des critères comme :

- Les conditions multidimensionnelles (champs thématiques, objectifs et lignes d'action),
- Les acteurs impliqués (sociaux-territoriaux, patronaux, politico-administratifs ou appartenant à la coopération internationale),
- Les types d'échange entre les acteurs impliqués,
- L'articulation entre les nœuds et les autres composantes du réseau,
- La couverture territoriale.

Parmi les objectifs et les thématiques rencontrés, il faut souligner :

- Le développement économique (alliances et initiatives économiques pour le développement local) ; le développement rural ; la gestion : gouvernabilité - communes - décentralisation ; la participation des citoyens et contrôle social,
- Dans ces domaines se trouvent les réseaux créés pour la diffusion d'information relative au développement local ; l'échange d'information et/ou la recherche et l'approfondissement de ces thématiques ; l'action et la promotion du développement ; les thèmes qui combinent tous ou partie des objectifs précédents.
- Les réseaux sont conçus comme des outils d'incidence et comme des mécanismes pour les membres eux-mêmes, c'est pourquoi ils diffèrent quant à leurs objectifs et dans leur mission sur des aspects comme les thèmes généraux et sur des thèmes plus spécifiques.

²² Réseaux Internationaux de Développement Local en Amérique du sud (Enrique Gallicchio, Ioanna Grotiuz y Matilde Suarez) 2002.

La perspective d'une organisation en réseau des acteurs locaux naît d'une double exigence :

- Premièrement, celle de maintenir la compétitivité des entreprises locales en recherchant des réponses à leurs besoins croissants d'innovations techniques, commerciales et organisationnels,
- Deuxièmement, celle d'appartenir à une pluralité de réseaux reliant le système local au monde extérieur. Le local et le global apparaissent dans ces nouvelles organisations productives comme les deux versants d'une même réalité économique.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'objet de mise en réseau des acteurs, O. CREVOISIER et D. MAILLAT²³ ont développé dans leurs travaux sur les formes d'organisation de la production, deux logiques de mise en réseau :

- La logique de production : qui concerne les formes d'échange interentreprises, dont le but principal est l'amélioration de la production de biens et services de toutes les composantes du réseau, ainsi, le réseau affirme alors les capacités d'apprentissages collectifs,
- La logique d'interaction : naît d'un besoin de réduction des incertitudes et l'émergence d'un contexte relationnel permettant la mise en place de choix économiques alternatifs et la limitation des coûts de transactions, cette logique met en avant la capacité d'animation des acteurs.

²³Grandclement Antoine, Réseaux d'acteurs, réseaux de lieux et territoires métropolitains : le cas des pôles de compétitivité, Aix-Marseille Université, 2013.

2. La gouvernance territoriale (Locale) :

2.1. Généralités sur la gouvernance :

2.1.1. Historique :

La notion de gouvernance ne possède pas une seule définition précise. Elle renvoie à plusieurs significations différentes. Elle est introduite en 1937 par Ronald Coase à travers la théorie des coûts de transaction. Dans cette dernière, COASE explique que la firme émerge grâce à ses modes de coordination interne qui lui permettent de réduire les coûts de transaction générés par le marché, l'entreprise s'avère plus efficace que le marché dans l'organisation de certains échanges, Ce qui fut l'un des principes de base sur lequel repose le développement local. Puis, dans les années 1970, Olivier Williamson reprend le terme de «gouvernance des entreprises et de structure de gouvernance» afin de caractériser les politiques internes de l'entreprise. Néanmoins, l'utilisation de la notion de gouvernance n'est pas réduite à la science économique, car elle n'a pas tardé pour entrer à la fin des années 1980 en science politique en Angleterre (financement par le gouvernement d'un programme de recherche sur le thème de la recomposition du pouvoir local). En effet, en 1979, le gouvernement anglais a mis en place une série de réformes visant à limiter le pouvoir des autorités locales, jugés inefficaces et coûteuses, pour privilégier le renforcement de la centralisation et la privatisation de certains services publics.

2.1.2. Quelques définitions de la gouvernance :

De nombreuses définitions ont été attribuées à la notion de gouvernance, depuis son apparition. Chaque définition met l'accent sur un aspect particulier. Les premières définitions accordées à ce concept le qualifient de l'art et la manière de gouverner et elles renvoient au partage du pouvoir entre les différents acteurs de la société. Les autres définitions qui viennent après se concentrent sur les aspects relatifs à une stratégie de développement qui vise à amorcer un processus de développement local à travers l'implication de tous les acteurs (locaux et centraux) et l'exploitation rationnelle des ressources locales.

Autrement dit, le vocable « gouvernance » suppose l'instauration de nouveaux modes d'élaboration des politiques publiques, basés sur la négociation, ainsi que de nouvelles manières de les mettre en œuvre, notamment par le biais du partenariat entre public et privé qui prend de plus en plus d'envergure.

Selon Benko et Lipietz (1995), la gouvernance correspond à un mode de régulation qui ne repose pas exclusivement sur les mécanismes du marché, ni sur les interventions de l'État, mais qui s'appuie plutôt sur la société civile. Elle renvoie à l'action de piloter un système, de coordonner une action collective (Paquet, 1999 23-24) dans laquelle « l'ordre organisationnel est davantage négocié entre les acteurs du système » (Thuot, 1998). Ce terme connote des capacités exercées par les multiples acteurs et traduirait la « multiplicité de lieux de décision» (Andrew, 2000 : 76)²⁴.

²⁴ www.a211.ca/web/document/ayeva_gouvernance.pdf

La banque mondiale voit dans la gouvernance « la manière par laquelle le pouvoir est exercé dans la gestion des ressources économiques et sociales d'un pays au service du développement » et considère que l'existence d'un Etat de droit et de la démocratie, l'exigence de la transparence et de la responsabilité dans les divers aspects de la vie publique et privée, la gestion participative, et l'existence d'un système décentralisé de la prise de décision, la gestion efficace des ressources publiques, la disponibilité d'un cadre macroéconomique sain, incitateur et favorable à la libre entreprise et à l'économie de marché et la lutte contre la corruption, sont des conditions nécessaires à la bonne gouvernance.

Une autre définition proche de celle présentée par la banque mondiale est celle proposée par le comité de développement de l'OCDE (l'Organisation pour la Coopération, et le développement Economique) qui considère la gouvernance comme étant «l'utilisation de l'autorité politique et l'exercice du contrôle en rapport avec la gestion des ressources d'une société en vue du développement économique et social »

La gouvernance est également définie comme «un processus de coordination d'acteurs, de groupes sociaux, d'institutions pour atteindre des buts discutés et définis collectivement. La gouvernance renvoie alors à l'ensemble d'institutions, de réseaux, de directives, de réglementations, de normes, d'usages politiques et sociaux, d'acteurs publics et privés qui contribuent à la stabilité d'une société et d'un régime politique, à son orientation, à la capacité de diriger, de fournir des services et à assurer sa légitimité»(Le Gales, 2006)²⁵.

2.1.3. Les indicateurs de la gouvernance de la Banque Mondiale²⁶ :

Dans un rapport de recherche publié en 2005, Daniel Kaufmann, Directeur du programme gouvernance mondiale à l'Institut de la Banque mondiale, et AartKraay, Economiste principal dans le Groupe de recherche de la Banque, proposent un tableau de bord à l'échelle mondiale, comprenant des indicateurs de gouvernance. Kaufmann et Kraay ont développé et analysé six (06) composantes chiffrables de la bonne gouvernance en prenant comme point de départ la fin des années 90. Ces indicateurs sont résumés comme suit :

- Être à l'écoute et rendre compte - mesure les droits politiques, civils et les droits de l'homme;
- Instabilité politique et violence - mesure la probabilité de menace de violence contre les gouvernements, voir la probabilité de leur renversement, y compris le terrorisme;
- Efficacité des pouvoirs publics - mesure la compétence de la bureaucratie et la qualité de la prestation du service public;
- Fardeau réglementaire - mesure l'incidence de politiques non favorables au marché;

²⁵ www.institut-gousc.enancc.org/fr/...fiche-synthcse-15.html

²⁶ <http://www.worldbank.org/wbi/governance/pubs/govmatter.html>

- État de droit - mesure la qualité de la mise en application des contrats, la police et les tribunaux, y compris l'indépendance de la justice, et l'incidence de la criminalité ;
- Maîtrise de la corruption - mesure l'abus de pouvoir à des fins lucratives, y compris la grande et la petite corruption (et le détournement des biens de l'Etat par les élites).

La construction de ces indicateurs, articulée sur une méthodologie de pointe, utilise des centaines de variables qui mesurent les différents aspects de la gouvernance. Ces variables proviennent de plusieurs sources de données distinctes appartenant à différentes institutions dans le monde entier. Un des premiers constats est qu'une amélioration dans un pays comme, par exemple, la qualité de l'Etat de droit (ou toute autre composante de la gouvernance, comme " être à l'écoute et rendre compte ou encore "la maîtrise de la corruption peut, en moyenne, entraîner à long terme une augmentation de 300 pour-cent du revenu par habitant.

2.1.4. Acteurs de la gouvernance :

Il s'agit de toutes les parties qui s'engagent dans un partenariat, fixant l'objectif de construire, administrer et améliorer les conditions de vie des populations et la réalisation d'un objectif commun. Ces acteurs peuvent se résumer en trois principales catégories qui sont : l'Etat et ses institutions, le secteur privé et enfin la société civile.

A travers ses différentes institutions et l'exercice de ses trois pouvoirs : législatif, judiciaire et exécutif ; le rôle de l'Etat se révèle d'une très grande importance pour la réussite de tout projet de développement. L'Etat est le seul acteur qui est capable et qui permet de créer un environnement politique légal ainsi qu'un climat favorable au développement humain, en préservant les intérêts pour le bien public.

Le secteur privé réunit toutes les entreprises, quelles que soient leurs tailles, qui exercent des activités économiques et qui ne sont pas étatiques. Sa contribution au développement territorial figure dans la production et la fourniture des biens et services, la création de l'emploi et la répartition des revenus aux citoyens. Malgré que son implantation dans une région donnée contribue plus à son développement, le secteur privé n'est pas propre à un territoire spécifique, vu la possibilité pour les grandes entreprises et les multinationales de s'installer dans plusieurs régions par le moyen de leurs filiales.

La société civile est représentée par l'ensemble des individus occupant un espace territorial donné. Elle est constituée de personnes agissant individuellement ou en groupe structuré dans des organisations non gouvernementales (des organisations professionnelles des associations religieuses, féminines, culturelles, communautaire, etc.). Les citoyens doivent être mobilisés pour participer aux différentes activités (économiques, sociales et politiques) pour défendre les intérêts de leur territoire.

2.2. La gouvernance territoriale :

Après avoir traité la notion de gouvernance de manière générale, nous nous pencherons dans ce qui suit sur une approche spécifique de celle-ci, intégrant la notion de territoire dans la problématique de développement.

2.2.1. Définition de la gouvernance territoriale :

La gouvernance territoriale est définie comme « le processus d'articulation de l'ensemble des pratiques et des dispositifs institutionnels entre les acteurs géographiquement proches en vue de résoudre un problème productif ou de réaliser un projet de développement » (Gilly, Wallet, 2005)²⁷. Dans cette définition la gouvernance est présentée comme étant un processus d'articulation entre les différents acteurs territorialement proches visant à réussir un processus de développement, elle évoque la notion de proximité.

Le désengagement progressif de l'Etat de la gestion des projets de développement et l'émergence du développement local comme mode de développement personnalisé, élaboré et exécuté au niveau local par les différents acteurs locaux en collaboration avec les pouvoirs centraux, ont favorisé l'apparition de la gouvernance comme un pilier de taille pour la coordination et l'encadrement du processus de développement local.

Bernard Pecqueur et Zimmermann Jean-Benoît définissent la gouvernance locale comme «le processus de structuration d'une mise en comptabilité de différentes modalités de coordinations entre les acteurs géographiquement proches, en vue de résoudre un problème productif ou, plus largement, de réaliser un projet collectif de développement»²⁸.

Une des caractéristiques de la gouvernance territoriale est de faire appel à une pluralité d'acteurs, les "parties prenantes", la plus large possible jusqu'aux citoyens de base. Les clivages entre acteurs privés et acteurs publics ainsi qu'entre société civile et Etat, les frontières entre les intérêts privés, particuliers ou visant un bien commun et les intérêts publics ou généraux sont brouillés. Ce changement d'importance suppose que tous les acteurs, porteurs de logiques spécifiques, délibèrent et décident ensemble des affaires de la cité locale.

La logique de connexion entre acteurs est prépondérante, la figure d'un Etat social de régulation et de distribution s'estompe (pour une fonction d'arbitre) au profit d'instances "partenariales" regroupant une multiplicité d'acteurs (Strorker, 1998)²⁹.

Une autre caractéristique est celle de la continuité de l'action ; la gouvernance n'est pas un processus temporaire dédié à tel ou tel problème en parallèle de l'exercice

²⁷ Cité par : A.L. NAÏT CHABANE, «gouvernance territoriale et stratégies des acteurs : cas de la wilaya de Bejaia», université de A. Mira de Béjaia, 2010

²⁸ Bernard Pecqueur, Jean-Benoît Zimmermann, «Economie de proximité», édition Lavoisier, Paris, 2004.

²⁹ Jean François NGOK EVINA, Gouvernance territoriale : enjeux et paradoxes, Université de Douala.

normal des gouvernements locaux, mais, en tension avec la démocratie représentative, il se déroule de manière pérenne. Il n'est pas une logique de projet, celle-ci n'étant que l'une des principales technologies qui est mise en œuvre par les gouvernances locales ou par les gouvernements.

2.2.2. Typologie de la gouvernance territoriale :

La nature de la gouvernance territoriale renvoie à la dynamique propre du territoire, à son mode d'articulation avec des mécanismes globaux de régulation au sein desquels des acteurs-clefs jouent un rôle fondamental.

L'observation empirique permet de proposer des caractérisations plus précises et différenciées suivant les situations productives localisées. Ainsi, on peut distinguer quatre types de gouvernance territoriale, en fonction de son caractère privé ou non, des objectifs assignés et des modes d'appropriation par les acteurs des ressources ainsi produites :

1. Gouvernance privée : ce sont les acteurs privés dominants qui impulsent et pilotent des dispositifs de coordination et de création de ressources selon un but d'appropriation privée. Il en est ainsi de la firme motrice, par exemple l'établissement d'un grand groupe, qui structure l'espace productif local.
2. Gouvernance privée collective : dans ce cas, l'acteur clé est une institution formelle qui regroupe des opérateurs privés et impulse une coordination de leurs stratégies. On trouve dans ce cas les Chambres de Commerce, les syndicats professionnels et toute forme de club regroupant des opérateurs privés.
3. Gouvernance publique : les institutions publiques ont des modes de gestion des ressources qui diffèrent de l'appropriation privée, notamment à travers la production de biens ou services collectifs, donc par définition utilisables par tous les acteurs, sans rivalité ni exclusion d'usage. Ce sont au premier chef, l'Etat, les collectivités territoriales et toutes les formes d'inter-collectivités (districts, syndicats d'aménagement...), mais aussi les centres de recherche publique,...
4. Gouvernance mixte : dans la réalité, rares sont les situations pures ; on trouve le plus souvent une association de ces différentes formes mais avec une dominante, ce qui permet de caractériser chaque territoire comme un cas particulier entrant dans une catégorie générale (plutôt publique ou privée) avec un dosage spécifique et variable.

2.2.3. Les composantes de la gouvernance locale :

Zimmermann et Pecqueur³⁰ résument les composantes de la gouvernance territoriale dans ce qui suit :

³⁰ Bernard Pecqueur, Jean-Benoît Zimmermann, «Economie de proximité», édition Lavoisier, Paris, 2004, p.196-197

1. La relation salariale locale (entre les entreprises et salariés) dont différents types peuvent être repérés en fonction des logiques productives (notamment sectorielles) qui structurent les systèmes productifs locaux ;
2. Le mode de coordination entre entreprises, selon qu'il renvoie principalement à la compétition entre les acteurs, ou au contraire, qu'il relève davantage de relations de partenariat. Ce dernier intègre les formes de coordination hors marché caractérisant par exemple les rapports entre les firmes et centres de recherche ;
3. Le mode d'insertion et d'intervention des acteurs publics qui diffère selon les espaces productifs locaux en fonction de leur dynamique propre et de leur cohérence d'ensemble. Celles-ci varient selon les particularismes nationaux et le pouvoir de coercition des acteurs publics centraux ;
4. Le positionnement de l'espace local au sein de la division spatiale du travail. Dans un contexte de concurrence/coopération territoriale, celui-ci peut être qualifié à partir d'une analyse en termes de ressources productives spécifiques et génériques, afin de définir le degré d'autonomie de l'espace local par rapport aux logiques économiques globales.
5. Le mode d'exercice de la contrainte monétaire et financière sur la trajectoire de développement du système productif local. Par exemple l'influence différenciée des variations des taux de change sur les territoires selon que leur compétitivité est d'abord fondée sur une logique d'attractivité ou bien sur une logique de compétence.

Ainsi, la gouvernance locale, en tant que structure, n'est pas la simple combinaison de ces cinq proximités institutionnelles locales, mais leur combinaison, qui lorsque elle est suffisamment cohérente, permet de générer des régularités socioéconomique locales.

Pour Christian Lefèvre (1998)³¹, deux conditions doivent être réunies pour que des gouvernements locaux trouvent leur place dans le système institutionnel : d'une part, il faut passer d'une institution imposée à une institution négociée, c'est-à-dire, explique-t-il, à une institution considérée non plus comme un cadre figé de gouvernement mais comme un construit social, produit de l'ensemble des acteurs impliqués sur un territoire donné. Le gouvernement doit donc être basé sur une identité locale, ce qui le rend apte à être légitime.

D'autre part, il convient de maintenir les autres niveaux territoriaux d'appartenance, en particulier de maintenir l'institution communale.

³¹ LEFEVRE Christian, Gouvernance, institutions et territoires : les gouvernements métropolitains dans les pays occidentaux, La ville éclatée, Ed.de l'Aube, 1998, pp. 277

3. Les Outils de la gouvernance territoriale.

Après avoir dressé le tableau du territoire, des acteurs et de la gouvernance territoriale, nous allons dans ce chapitre, traiter quelques mécanismes et outils applicables au sein du territoire, et qui sont sensés aider ou accompagner la mise en place d'une gouvernance territoriale efficace capable de répondre à l'enjeu du développement territorial.

3.1 L'économie sociale et solidaire (ESS) et territoire :

Les entreprises de l'Économie sociale et solidaire (ESS) font l'objet d'un regain d'intérêt dans un contexte de crise économique et financière, mais elles restent encore méconnues, tant du point de vue de leur mode d'organisation que de leur contribution à la production de biens et services généralement territorialisés. Plus encore, leur contribution au changement des rapports économiques n'est que très rarement abordée et généralement limitée aux cercles restreints des familiers de l'ESS.

3.1.1 Que-ce-que l'ESS ? :

Le concept d'économie sociale et solidaire (ESS) désigne un ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations, ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale. Ces entreprises adoptent des modes de gestion démocratiques et participatifs. Elles encadrent strictement l'utilisation des bénéfices qu'elles réalisent : le profit individuel est proscrit et les résultats sont réinvestis.³²

Créées et animées, de façon volontaire, par des groupements de personnes pour répondre à des aspirations et des besoins sociaux collectifs, les entreprises associatives coopératives et mutualistes sont gérées selon des valeurs et des règles humanistes (démocratiques et solidaires) dans un but autre que la lucrativité. Tout en mobilisant du travail bénévole, elles combinent des financements divers (cotisations et dons, produits des ventes et subventions...). De ce fait, elles cherchent à résister à l'externalisation des « coûts sociaux », sur l'individu ou la collectivité, engendrée par la marchandisation et la financiarisation croissantes de l'économie.

L'ESS actuelle renforce son enracinement territorial grâce à la vitalité des associations locales ainsi qu'à la revalorisation des relations de proximité avec les sociétaires dans certaines grandes coopératives et mutuelles. En effet, le sentiment d'appartenance, la confiance et la fidélité des bénévoles et des usagers de ces entreprises collectives reposent moins sur une adhésion idéologique globale, mais davantage sur des relations de proximité et des micro-réalisations, souvent réunies sous la terminologie de « logique de projet ».

³²<https://www.economie.gouv.fr/cedef/economie-sociale-et-solidaire>



3.1.2 ESS, gouvernance et régulation territorialisée³³ :

Il est important, dans la recherche sur le développement territorial et dans l'identification des leviers de ce développement, de spécifier les apports de ces organisations socio-économiques originales. Lorsqu'elles sont prises en compte, elles sont trop souvent appréhendées, à côté du système productif et des institutions publiques, par une référence à «la société civile» (Laurent et du Tertre, 2008). Le sens de ce terme reste le plus souvent vague et peu explicite : une mobilisation collective d'individus dont le cadre reste une « boîte noire », s'apparentant à un résidu permettant de citer des dynamiques originales mais considérées comme marginales, à contenu plus politique que socio-économique.

Pourtant, la double dimension revendiquée par les entreprises de l'ESS, soit une dimension socio-politique et une dimension socio-économique, leur permet de jouer un rôle croissant dans les nouveaux compromis institutionnels territoriaux. Ces compromis peuvent être étudiés à la fois en terme de gouvernance et de régulation.

Ainsi, les entreprises d'ESS peuvent s'affirmer à la fois comme acteurs de la gouvernance territoriale et comme agents de la régulation territoriale. Acteurs de la gouvernance territoriale, par leur rôle dans la défense d'intérêts collectifs, la manifestation d'aspirations sociales (comme la participation, la créativité, la solidarité...), comme porteuses de diverses idéologies et de stratégies (de résistance aux déstructurations, d'intégration aux dynamiques sociales, de transformation des modes de vie...), et éventuellement comme alimentant un mouvement social. Elles revendiquent de ce fait la reconnaissance, la concertation et des partenariats qui l'émancipent de l'instrumentalisation des politiques publiques, en l'inscrivant dans une «logique de projet ».

Comme Agents de la régulation territoriale, même sans participer à la gouvernance territoriale, elles démontrent leurs capacités à exprimer de nouveaux besoins sociaux, à expérimenter de nouvelles réponses, ce qui leur est souvent reconnu dans une fonction de « laboratoire » ; mais aussi d'infléchir – par le poids ou l'influence – les fonctionnements de quelques secteurs d'activité, relations d'emploi, ou flux financiers.

³³ Danièle Demoustier, Nadine Richez-Battesti, «Introduction. Les organisations de l'Économie sociale et solidaire : gouvernance, régulation et territoire », Géographie, économie, société 2010/1 (Vol. 12), p. 5-14.

3.2 L'intelligence territoriale³⁴ :

L'intelligence territoriale s'appuie sur deux concepts présentés précédemment (gouvernance, territoire) auxquels s'ajoute la dimension informationnelle en mobilisant les nouvelles technologies de l'information. Son fondement repose sur la notion de territoire telle qu'elle a été proposée, les jeux d'acteurs produisant l'organisation de l'espace géographique en fonction de nombreuses contraintes, qu'elles soient physiques, mais également organisationnelles, et qui sont matérialisées notamment par les nombreux documents de planification, d'orientation ou de cohérence territoriale actuellement requis.

L'intelligence territoriale se décrit donc comme l'organisation de l'ensemble des connaissances utilisées et partagées par un ensemble d'acteurs dans le cadre d'un territoire donné, afin d'observer et d'analyser collectivement pour une meilleure gouvernance.

L'intelligence territoriale a de ce point de vue une tâche importante pour développer les connaissances pluridisciplinaires et les informations multisectorielles indispensables au développement durable. Les connaissances concernant les territoires sont essentiellement produites dans un cadre disciplinaire, et les lieux pour croiser, confronter et organiser les connaissances sur les territoires au niveau universitaires doivent encore être multipliés pour que se développe une « science du territoire ». L'usage des méthodes fondamentales et des outils génériques d'analyse du territoire et de l'information territoriale reste inégal selon les laboratoires et dans les diverses disciplines concernées. Cela se ressent bien sûr également sur le terrain, au niveau des observatoires et des divers bureaux d'études et projets territoriaux où sont également utilisées et développées les connaissances territoriales, et où sont collectées, exploitées et produites les informations territoriales.

Le modèle de développement actuel privilégiant encore largement le secteur économique, les indicateurs sociaux, culturels et environnementaux restent relativement peu nombreux. Il y a là un vaste espace de travail à tous les niveaux.

Il existe également des besoins importants à satisfaire quant à l'accessibilité de l'information pour les acteurs territoriaux. La plupart des informations et des indicateurs sont publiés au niveau communal comme niveau le plus fin. Or de nombreux projets de développement concernent des territoires infracommunaux, voire des territoires constitués de plusieurs zones infracommunales appartenant à plusieurs communes. Le sens et le mode de confection des indicateurs ne sont pas toujours simples à comprendre pour une personne qui n'est pas spécialiste. L'actualisation des indicateurs doit être améliorée. La diversité des types de découpages pourrait certainement être grandement simplifiée pour un meilleur partage des informations et des objectifs.

³⁴ Alexandre Moine. Le territoire comme un système complexe. Des outils pour l'aménagement et la géographie. Septièmes Rencontres de Theo Quant, 2005, Besançon, France.

Ce sont donc de vastes chantiers qui attendent l'intelligence territoriale dans sa fonction de support de la gouvernance. Ils montrent l'importance de cette fonction. Les observatoires territoriaux peuvent être des outils précieux pour faciliter une large accessibilité à la connaissance et à l'information territoriale, la standardisation des indicateurs territoriaux, ainsi que la conservation, le partage et la diffusion de la connaissance sur les territoires et de l'information territoriale.

Notons que le rapport entre connaissance et information, d'un côté, et gouvernance, de l'autre, est bi-univoque. La gouvernance peut aussi restreindre ou faciliter l'irrigation des territoires par la connaissance et par l'information. La transparence est un des critères qui revient souvent pour qualifier la bonne gouvernance.

Conclusion :

Une bonne gouvernance territoriale suppose la mise en place d'un cadre adéquat à sa pratique, cela commence par des acteurs concernés dont le rôle est primordial pour mettre en lumière des objectifs propres à leur collectivité, et mobiliser les ressources locales afin d'atteindre ces objectifs. Les acteurs territoriaux, s'ils sont regroupés en réseaux, sont le levier d'un développement économique et social de leur territoire.

Les entreprises d'économie sociale et solidaire, et grâce à leur mode de fonctionnement démocratique et participatif peuvent se révéler efficaces dans les nouveaux compromis institutionnels territoriaux, à la fois comme acteurs de la gouvernance territoriale, mais aussi comme agents de la régulation territoriale. C'est aussi le cas de l'intelligence territoriale, qui par l'utilisation des nouvelles technologies d'information et de communication, permet l'organisation de l'ensemble des connaissances utilisées et partagées par un ensemble d'acteurs dans le cadre d'un territoire donné, afin d'observer et d'analyser collectivement pour une meilleure gouvernance.

Chapitre 3 : L'aire Marine Protégée du parc national de Gouraya.

Introduction :

Après avoir vu, dans les deux premiers chapitres, le concept territoire, de ces acteurs, ainsi que de la gouvernance territoriale, leurs aspects et les notions qui sont en lien avec ces concepts de manière théorique, nous avons choisi de nous intéresser au projet de mise en place d'une aire marine protégée (AMP) au niveau du territoire du parc national de Gouraya (PNG).

Dans le contexte de la mise en place de l'AMP adjacente au Parc national de Gouraya, il est apparu nécessaire aux responsables de ce projet de préparer l'ensemble des usagers de cet espace à mettre en place une stratégie de gestion durable de la pêche dans ladite zone, sensée bannir les pratiques nuisibles et encourager d'autres pratiques plus pérennisantes pour la pêche artisanale³⁵.

C'est dans cette optique que le PNG, responsable du projet de l'AMP, et avec ces partenaires a choisi une approche participative avec un plan d'actions, des activités et des objectifs que nous allons essayer de détailler dans ce chapitre, pour la réalisation de ce projet.

Nous nous intéresserons dans un premier temps à la situation globale des parcs nationaux en Algérie, puis au territoire du PNG pour connaître ses spécificités ainsi que les acteurs qui interagissent en son sein. Enfin, nous passerons au projet de l'AMP, de la démarche suivie pour sa réalisation et des résultats obtenus par cette démarche.

Dans le cadre de ce chapitre, une enquête a été réalisée auprès des responsables du PNG, ainsi que des représentants des associations partenaires dudit projet, et des

³⁵ Brochure de présentation du projet de l'AMP réalisée par les services du PNG.

1. Les Parcs Nationaux et l'enjeu de sauvegarde des écosystèmes en Algérie :

L'Algérie constitue une entité écologique exceptionnelle dans la biosphère. Rares sont les autres pays présentant une telle étendue et possédant une telle surface constituée par des écosystèmes de types méditerranéen, steppique et saharien. Il s'agit des écosystèmes suivants:

- Les écosystèmes littoraux.
- Les écosystèmes montagneux de l'Atlas tellien.
- Les écosystèmes steppiques.
- Les écosystèmes sahariens.

De plus, le territoire Algérien abrite un grand nombre d'espèces végétales et animales endémiques. Malheureusement, ce patrimoine écologique exceptionnel a déjà été en grande partie dégradé, voire dilapidé par des millénaires d'une exploitation irréfléchie de ses ressources naturelles.

En effet, en raison des enjeux liés à la conservation des écosystèmes et des liens inéluctables avec les problèmes de développement, tant au Nord qu'au Sud du pays, la nécessité de la mise en œuvre d'un plan de sauvetage de toute urgence dans ce domaine, s'impose de manière très accrue.

1.1 Les principaux types d'écosystèmes présents en Algérie :

Il existe en Algérie quatre types d'écosystèmes³⁶ :

- **Les écosystèmes côtiers :** A la limite des milieux continentaux et marins, c'est-à-dire dans les zones côtières existe une mosaïque d'écosystèmes terrestres et aquatiques qui malgré leur faible surface relative présentent un intérêt écologique (et très souvent économique) tout à fait exceptionnel. Ces écosystèmes sont représentés dans la partie continentale par des systèmes de dunes littorales et de falaises rocheuses. Les écosystèmes terrestres côtiers abritent des communautés vivantes très spécifiques par suite des particularités micro-climatiques, topographiques et édaphiques qui les caractérisent.
- **Les écosystèmes marins et littoraux :** Parmi les diverses communautés benthiques littorales propres à ces biotopes, celles qui présentent la plus grande importance sont constituées par les herbiers de posidonies (*Posidonia oceanica*). Il s'agit d'une grande phanérogame marine qui constitue l'espèce dominante des communautés marines. Les phytocénoses marines à Posidonies stabilisent les littoraux et sont garantes de la pérennité des rivages. Elles sont aussi caractérisées par une productivité biologique considérable et jouent un rôle important dans l'écologie des populations de poissons, économiquement

³⁶ Rapport du secrétariat d'Etat chargé de l'environnement sur l'élaboration de la stratégie nationale pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, Décembre 1997.

importantes pour les pêcheries littorales. Les herbiers de posidonie constituent également l'habitat de nombreuses espèces d'invertébrés et de poissons.

- **Les principaux écosystèmes forestiers :** Considérés comme des écosystèmes climatiques vestigiaux, les forêts de chêne vert (*Quercus ilex*) doivent être dans la quasi totalité des cas, dans un stade subclimatique par suite de leur exploitation par l'homme. Aujourd'hui, il existe encore de beaux vestiges des superbes forêts de chêne endémiques: *Quercus zen* et *Quercus mirbeckii* (en Kabylie, à Jijel, Annaba et El Kala). On rencontre également quelques peuplements de Pin maritime, plus localisés et qui correspondent en général à des climats édaphiques. Quelques pieds de Pin noir se rencontrent aussi dans le Djurdjura dans l'étage supraméditerranéen .Quant aux cèdres de l'Atlas, ils constituent aujourd'hui encore, d'importants boisements.
- **Les écosystèmes steppiques :** Au sud de l'Atlas tellien, se rencontrent sur les hauts plateaux des formations graminéennes faisant partie de l'étage méditerranéen aride, lequel représente une étape transitionnelle avec l'étage saharien. Ces steppes sont constituées par une mosaïque de trois groupements végétaux dominés respectivement par deux graminées: l'alfa (*Stipa tenacissima*) et le sparte (*Lygeum spartum*) et par une composée (*Artemisia herba-alba*).

1.2 Les Principales causes d'altérations des ressources biologiques en Algérie :

L'Algérie se trouve être un pays riche en matière de biodiversité, cependant, cette richesse est menacée par l'action de l'homme, et il existe plusieurs causes directes de sa dégradation³⁷ :

- **La pression démographique :** Comptant près de 39 millions d'habitants en 2013, la population d'Algérie passera à 46,5 millions en 2025 avant de stagner autour de 55 millions d'individus entre 2050 et 2100, selon les prévisions du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU³⁸.
- **L'urbanisation et l'industrialisation :** Eu égard aux proportions difficilement contrôlables que prend l'urbanisation, les taux d'urbanisation excéderont d'ici l'an 2025, plus de 80% dans certaines zones littorales et sur les hauts plateaux .On peut imaginer, ne serait ce qu'à cause des aspects négatifs sur l'environnement urbain, les conséquences qui résulteront en matière de qualité de la vie d'une telle croissance de l'urbanisation et de l'industrialisation.

Dans les zones rurales, augmentant à un rythme proche sinon supérieur du taux démographique global, les populations agricoles exerceraient une pression directe sur les ressources forestières (besoins en bois et pâturage en forêt), ce qui accroîtra les menaces auxquelles sont exposés divers écosystèmes relictuels.

³⁷ Rapport du secrétariat d'Etat chargé de l'environnement sur l'élaboration de la stratégie nationale pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, Décembre 1997.

³⁸ <http://www.algerie-focus.com/2013/06/algerie-la-population-stagnera-a-55-millions-dhabitants-en-2050/>.

Sur les zones littorales, la pression démographique incitera à de nouveaux drainages des rares zones humides qui restent, à l'aménagement de la lagune d'El Mellah. Des centaines de zones côtières seront perdues pour la conservation au cours des prochaines décennies.

Quel que soit le scénario économique adopté, l'industrialisation connaîtra une augmentation spectaculaire dans l'ensemble du pays avec accroissement des industries lourdes.

La tendance à la localisation des installations industrielles sur le littoral se renforcera, ce qui rend encore plus préoccupantes les causes de dégradation des écosystèmes. Les villes littorales rejettent chaque année, d'énormes quantités d'eaux usées à la mer, renfermant des milliers de tonnes de matières en suspension. On imagine sans peine les désastres écologiques résultant de tels rejets, pour les communautés marines littorales.

- **Les incendies et autres causes physiques de destruction :** L'incendie (surtout à l'apogée de la période sèche estivale) constitue une menace permanente pour les boisements et les peuplements arbustifs végétaux. Il représente une importante cause de destruction tant des écosystèmes climatiques relictuels ou de ceux caractérisant les formations végétales ligneuses dégradées (maquis, garrigue, mattoral, etc.).

En effet, lorsque l'incendie devient trop fréquent, les forêts n'ont plus le temps de se régénérer et sont tout d'abord remplacées par des formations végétales dégradées: boisements ouverts puis formations de type arbustif. Progressivement, s'installe une succession régressive d'écosystèmes pouvant atteindre le stade ultime de pelouses squelettiques, dépourvues de végétation ligneuse et laissant le sol à nu par renouvellement systématique du feu.

1.3 Mise en place des parcs nationaux en Algérie :

Le premier parc national algérien est né en 1972, le Tassili. Depuis une dizaine d'autres parcs nationaux ont vu le jour en Algérie, répondant à l'exigence de protection de certains territoires dotés de caractéristiques spécifiques, et ainsi préserver les espèces endémiques de ces territoires.

Les parcs nationaux ont été instaurés afin de conserver des échantillons représentatifs de la grande variété de paysages, de forêts, de plantes et d'animaux qui font l'unicité de l'Algérie. Ils abritent une flore remarquable dont la diversité et la rareté sont peu communes.

Ils sont créés par un décret qui fixe le statut particulier du parc, il s'agit d'une véritable charte, et en confie la gestion à un établissement public dont le conseil d'orientation est composé d'élus locaux, de personnalités, notamment scientifiques et de fonctionnaires.

Sur le plan biogéographique, les parcs nationaux se répartissent dans 3 zones distinctes³⁹:

- Une zone du littoral et surtout des chaînes côtières de l'est du pays, région bien arrosée couvertes par les forêts les plus belles et les plus denses, qui comprend les parcs d'El Kala, de Taza et de Gouraya.
- Une zone de plaines continentales, régions steppiques, plus sèche à relief montagneux, on y trouve le parc du Djurdjura, Chréa, Belezma, Theniet el Had, Tlemcen et Djebel Aissa.
- Une zone saharienne, qui comprend le parc du Tassili et de l'Ahaggar.

1.3.1 Parc National De Theniet El Had :

Cette aire protégée créée le 23 juillet 1983 d'une superficie de 3 425 hectares renferme l'unique cédraie occidentale, qui constitue une barrière sud du domaine méditerranéen et qui offre des curiosités botaniques intéressantes, telles que le mélange unique de cèdre et de pistachier de l'Atlas. C'est également le seul endroit dans le pourtour méditerranéen où le chêne liège monte à plus de 1 600 m ; la faune très diversifiée, est constituée de lapin de garenne, lièvre, chacal doré, l'aigle royal, faucons etc. Sans parler de la présence de gravures rupestres datant de plus de 8.000 ans.

1.3.2 Parc National Du Durdjura :

Créé le 23 juillet 1983, d'une superficie de 18 550 ha. C'est un parc de montagne avec des escarpements rocheux d'une rare beauté; Il constitue un des parcs les plus riches en oiseaux d'Algérie du nord et renferme de belles futaies millénaires de cèdre de l'Atlas et une végétation accompagnatrice riche et diversifiée (if, érables, houx, etc.). On y trouve également des peuplements endémiques notamment de pin noir.

1.3.3 Parc National D'el Kala :

Créé le 23 juillet 1983, le parc d'El Kala, le plus vaste parc national du nord du pays est constitué d'une mosaïque d'écosystèmes marins, dunaires, lacustres et forestiers d'une superficie de 76 438 hectares. Il constitue un des derniers refuges du cerf de Barbarie. L'avifaune très remarquable grâce à un complexe de zones humides de notoriété internationale dont 5 inscrits sur la liste Ramsar relative à la convention sur les zones humides. Une frange marine riche en corail et en poissons.

³⁹GhaniaBessah, LES PARCS NATIONAUX D'ALGERIE, Première réunion du Comité de pilotage du «Réseau des parcs –INTERREG IIIC Sud » Naples-Italie, du 29 janvier au 1er février 2005.

1.3.4 Parc National Du Belezma :

Le site créé le 3 novembre 1984 se caractérise par la présence de grandes étendues de cèdre de l'Atlas dans une zone de grandes influences sahariennes et méditerranéennes, il se caractérise par une flore et une faune remarquables et la présence d'un patrimoine archéologique et historique d'une valeur inestimable. Il s'étend sur une superficie de 26.250 hectares.

1.3.5 Parc National De Chrea :

Le parc de Chréa est créé le 23 juillet 1983 d'une superficie de 26 587 ha. Il se caractérise par une belle cédraie, mélangé par endroit avec des sujets centenaires d'if et de houx ; ainsi que par la présence de gorges et cascades impressionnantes. La faune est très riche et diversifiée, à l'image du singe magot.

1.3.6 Parc National De Taza :

Créé le 3 novembre 1984 sur une superficie 3807 hectares, le parc de Taza s'ouvre sur la méditerranée sur une distance de 9 kilomètres de côtes, de plages et de corniches spectaculaires. Il représente l'unique aire classée qui abrite des chênaies pures et mixtes de Chêne zeen, de Chêne afares et de Chêne liège. C'est celui qui possède également un taux de boisement le plus élevé d'Algérie, avec une grande diversité biologique. Le site est riche d'une faune dont le Singe magot, la sittelle kabyle, le Renard roux, des rapaces et des oiseaux d'eau.

1.3.7 Parc National De Tlemcen :

Le parc national de Tlemcen est créé le 12 mai 1993 sur une superficie de 8 225 hectares pour la conservation des suberaies, peuplements reliques, de la zenaie évoluant dans un microclimat humide, de la pinède, du reboisement âgée de 110 ans et des sites naturels d'une grande curiosité comme les grottes et les monuments historiques d'une valeur inestimable.

1.3.8 Parc National Du Tassili :

Le parc du Tassili a avant tout un caractère archéologique, une multitude de gravures et peintures rupestres, les derniers cyprès de Duprez, de grands mammifères, le mouflon à manchette de nombreuses gazelles dans les grands oueds du Tassili et des poissons dans les gueltas.

1.3.9 Parc National De L'ahaggar :

Le parc de L'ahaggar est créé le 3 novembre 1987, il est classé pour ses richesses archéologiques, pariétales, historiques, faunistiques, géologiques, et paysagères d'importance nationale et internationale.

1.3.10 Parc National De Gouraya :

Créé le 3 novembre 1984, le Gouraya est le dernier contrefort de la chaîne calcaire kabyle, s'étendant sur une superficie de 2 080 hectares et représente un réservoir de biodiversité. Il est caractérisé par des sites et paysages naturels de falaises uniques en Algérie ; une partie marine s'allongeant sur environ 11,5 km dans la remarquable baie de Béjaïa et un milieu lacustre de 2,5 hectares. On y trouve également des monuments historiques et archéologiques importants.

Ce dernier va faire l'objet d'un intérêt particulier dans la suite de ce chapitre.

2. Le territoire du Parc National de Gouraya :

2.1 Présentation :

S'étendant sur une superficie de 2080 ha, à laquelle s'ajoute une zone marine de 7842 ha ainsi qu'une zone lacustre « le lac de Mézaia », le Parc National de Gouraya, qui se situe au bord de la Méditerranée, dans la wilaya de Béjaïa, délimité à l'est par la baie des Aiguardes, jusqu'à Boulimat à l'ouest et par la bande de constructions urbaine de la ville de Béjaïa par le sud et la méditerranée par le nord. Il représente une réserve naturelle et un lieu touristique et historique de premier ordre, le mont Gouraya avec ces 660 m domine le parc qui a été classé réserve de biosphère par l'UNESCO en 2004⁴⁰.

2.2 Bref historique :

Le massif du djebel Gouraya a fait l'objet, comme un certain nombre d'autres régions d'Algérie, d'un premier classement par arrêté gouvernemental du 7 Août 1924 pour un but purement touristique avec une toute petite superficie de 538 ha.

En Novembre 1984, création officielle par décret sur une superficie de 2080 ha. Le parc est resté à la charge du service des forêts de la wilaya de Béjaïa jusqu'en 1992.

En Mai 1992, nomination d'un directeur et d'un noyau administratif pour le PNG.

En 1994, Première opération d'équipement et recrutement d'une équipe restreinte de cadres aux fins d'assurer le suivi des travaux.

En 2004, classement comme réserve de biosphère par le conseil international de coordination du programme l'homme et la biosphère (MAB) de l'UNESCO à Paris.

⁴⁰ Entretien avec M. Boutekrabt, responsable du projet de l'AMP, réalisé le 17/04/2017.

2.3 Spécificités territoriales du PNG :

Le PNG est une aire protégée, cela est dû à l'existence d'espèces animales et végétales endémiques de ce territoire. Pour avoir une idée globale des caractéristiques du territoire du PNG, celui-ci a été découpé en trois unités ⁴¹(voir annexe 01) :

2.3.1 L'unité marine :

La partie marine du PNG, ou doit être mise en place l'AMP recèle différentes espèces de poissons et de végétaux marins spécifiques à la région de méditerranée, algues marines, phytoplanctons, phytobenthos, phanérogames, zooplancton, zoobenthos, céphalopodes, crustacées, poissons et mammifères en sont quelques exemples.

Cette partie marine constitue avec son fond marin une réserve et un habitat naturel pour tous les espèces de poissons qui y vivent, c'est donc un espace vital pour la reproduction de ces espèces.

2.3.2 L'unité terrestre :

Comme la partie marine, la partie terrestre recèle aussi différentes espèces endémiques, 67 d'entre elles sont des espèces protégées, le singe magot qui est une espèce spécifique à la région d'Afrique du nord en est un exemple, et les formations floristiques littorales rares voir endémiques (Euphorbe arborescente, Bupleure, Caprier, Palmier nain...etc.) en est un autre.

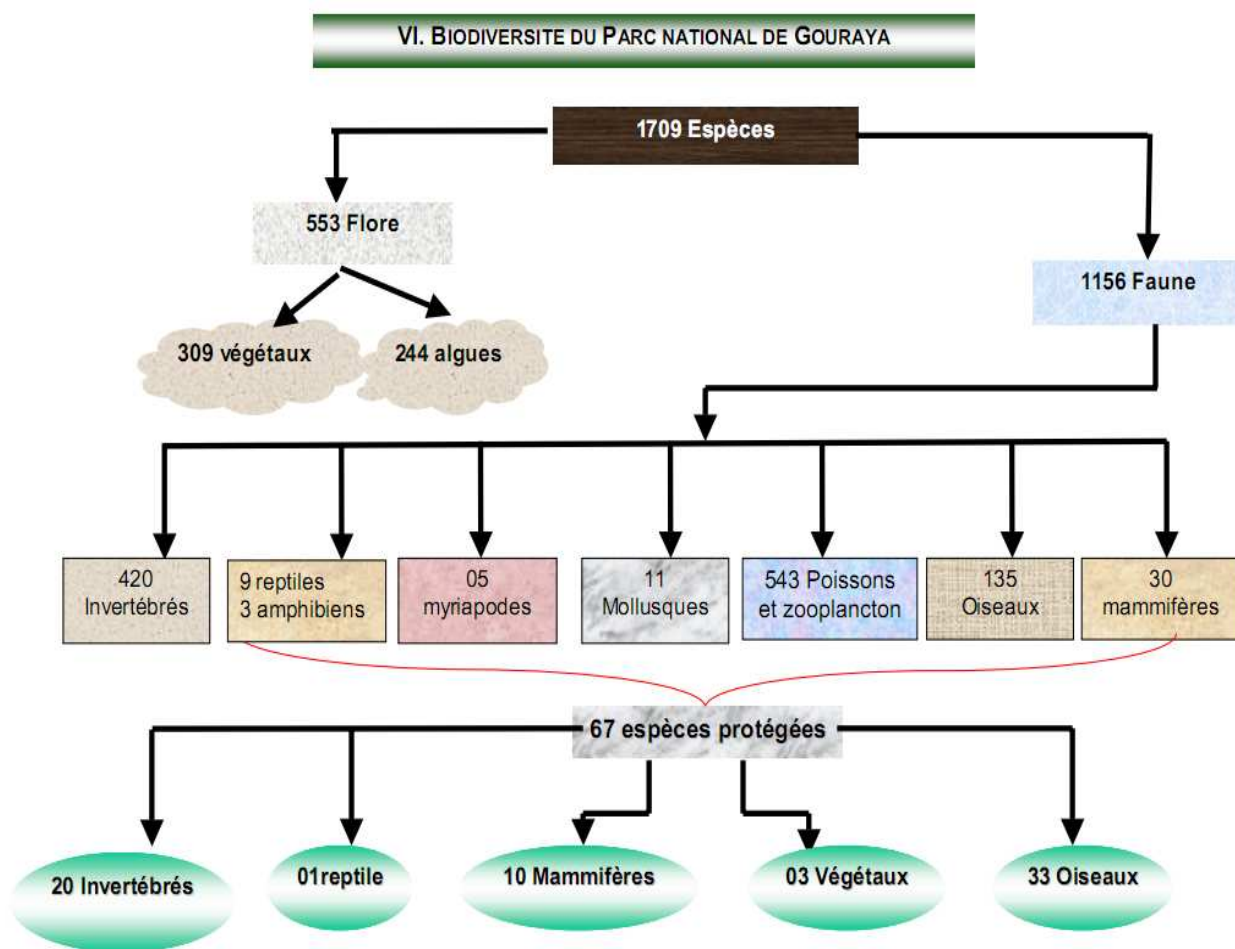
En plus de ces espèces dont l'habitat sont les forêts du parc, ce territoire possède des sites historiques et pittoresques qui font sa spécificité, il s'agit entre autres du fort Gouraya qui a été construit à partir de 183, le marabout de Sidi Touati qui fut un émir Hammadite, l'anse des Aiguards, le phare du Cap Carbone, le pic des singes ...etc. Ces sites confèrent au territoire du parc une mission touristique et de détente en plus de la mission de réserve naturelle et de protection.

2.3.3 L'unité lacustre :

Intégrée au PNG en 2001, cette unité renferme sept (07) espèces d'oiseaux d'eau d'un intérêt particulier, en plus d'un centre d'information et d'éducation environnementale.

⁴¹Mahmoudi Ali, Plan de gestion du Parc National de Gouraya.

Figure 3 : plan montrant la biodiversité du PNG⁴²



⁴²Mahmoudi Ali, Plan de gestion du Parc National de Gouraya

2.4 Les acteurs du territoire du PNG :

2.4.1 L'administration du PNG :

Crée par décret N° 84/327 du 03 novembre 1984 et régie par un statut fixé par le décret N° 83/458 du 23 juillet 1983, modifié et complété par le décret N° 98/216 du 24 juillet 1998 fixant le statut type des parcs nationaux. Le PNG en tant que entité administrative est une entreprise publique à caractère administratif en charge de la gestion du territoire et de l'exécution de son plan de gestion.

« L'administration du PNG est donc la seule administration publique ayant un pouvoir décisionnel au sein du territoire du parc, elle est dotée d'une autonomie dans la gestion de ce territoire, financièrement le parc reçoit son budget du ministère des finances »⁴³.

2.4.2 Les collectivités locales et territoriales :

Les collectivités locales telles que l'assemblée populaire communale (APC) et l'assemblée populaire de wilaya (APW) ainsi que les structures centralisées de l'Etat (wilaya et différentes directions) ne possèdent pas de pouvoir décisionnel au sein du territoire du parc, vu que cette tâche a été exclusivement confiée à l'administration du parc. Cependant, elles peuvent intervenir dans le cadre de partenariats avec le PNG pour la réalisation d'infrastructures ou de projets nécessaires⁴⁴.

2.4.3 Les acteurs économiques :

La pêche est la principale activité économique consentie dans la partie marine du territoire du parc et à ses alentours, les professionnels de la pêche ont été les premiers à alerter sur la raréfaction des ressources de poisson et de la nécessité de protéger leur espaces de reproduction. C'est ainsi qu'ils sont devenus partenaires avec les services du PNG pour la réalisation de l'AMP.

D'autres activités commerciales existent au sein du parc à côté des sites touristiques sous réserve d'une accréditation donnée par les services du PNG.

2.4.4 La société civile :

De nombreuses associations activant dans le domaine de la protection de l'environnement, du patrimoine, ou dans les sports de montagnes et sports nautiques activent au sein du PNG (Ardh, Nemla, les amis du Gouraya...etc.)

⁴³ Entretien avec M. Boutekrabt, responsable du projet de l'AMP et responsable du secteur oriental du PNG, réalisé le 17/04/2017.

⁴⁴ Entretien avec M. Boutekrabt, responsable du projet de l'AMP et responsable du secteur oriental du PNG, réalisé le 17/04/2017.

3 Le projet de l'aire marine protégée du PNG :

La zone marine du PNG justifie la particularité de la région, et par conséquent la création de l'aire protégée. Cette unité marine est située à l'ouest du golfe de Béjaia, le trait de cote s'étend sur 11.5 Km et se distingue par de hautes falaises rocheuses représentant les façades maritimes des djebels Gouraya et Adrar Oufarnou, qui se plongent sous l'eau, ou on distingue aux pieds de ces falaises de nombreuses grottes sous marines.

3.2 Présentation du projet de l'AMP :

3.1.1 L'intérêt de la mise en place d'une AMP :

La zone marine du PNG a fait l'objet d'une étude approfondie réalisée en 2003 par l'Institut National des Sciences de la Mer et de l'Aménagement du Littoral (INSMAL), cette étude a révélé l'existence de (*voir annexe 02*) :

- 173 espèces de zooplanctons
- 55 espèces de phytoplanctons
- 72 espèces de phytobenthiques
- 164 espèces de zoo benthiques
- 211 espèces de poissons
- 05 espèces de mammifères marins.

En plus de ces espèces présentes sur la partie maritime du PNG, l'étude en question révèle aussi l'existence de l'herbier de posidonie (*PosidoniaOcéanica*), cette espèce endémique de la méditerranée constitue un des écosystèmes les plus importants, son rôle peut être assimilé à celui de la forêt pour les espèces terrestres⁴⁵.

Etant une source d'oxygène, l'herbier de posidonie représente une zone d'alimentation et de reproduction pour de nombreuses espèces.

Cependant, Cette richesse que compte la zone n'est pas à l'abri de la destruction, la surexploitation de cette zone et les mauvaises pratiques en matière de pêche sont le plus grand danger qui guette cette zone.

« Les professionnels de la pêche, ainsi que les artisans pêcheurs ont pointé le problème de la raréfaction des ressources maritimes et de la sardine en particulier. La demande de plus en plus forte et l'épuisement de cette ressource par des pratiques de pêche nuisibles auront à court terme des répercussions négatives sur la biodiversité de l'espace marin de Béjaia, mais aussi sur l'activité économique et le métier de pêcheur... il est donc urgent de mettre en place des mesures de protection et de conservation pour cette zone, d'où la nécessité de créer cette Aire marine protégée,

⁴⁵ Brochure de présentation du projet de l'AMP, réalisée par les services du PNG.

qui a pour objectif de préserver le milieu naturel de reproduction des espèces maritimes »⁴⁶.

3.1.2 Consistance du projet de l'AMP sur le terrain :

La mise en place de l'AMP en partant de la pointe du Cap Bouak de l'est jusqu'à l'île des Bisans à l'ouest, sur une cote de 11.5 km, ce qui représente l'intégralité de la façade maritime du territoire du PNG. Et au nord cette zone sera délimitée par l'isobathe – 50m (qui représente 50 mètres de profondeur).

Cette zone sera donc bornée et délimitée, et des restrictions seront mises en place pour certaines activités de pêche et autres activités nuisibles (chasse sous marine, activités de plaisance ...etc.)

Dans le contexte de la mise en place de ce projet, et pour préparer les usagers professionnels et de loisirs de cet espace, une stratégie de gestion durable de la pêche dans la future AMP est adoptée, ce petit projet, cofinancé par le MedPan, partenaire du PNG consiste à faire un état des lieux des pratiques de pêche dans la zone, et favoriser les pratiques qui pérennisent la pêche artisanale dans la région, ainsi qu'un travail de sensibilisation pour la réussite de ce projet.

3.3 Démarche entreprise pour la réalisation de projet :

Le classement de la zone maritime du PNG en aire protégée a été accompagné par la mise en place d'un petit projet portant sur une gestion durable de la pêche artisanale dans cette future aire protégée. Ce projet, dont le cahier des charges prévoit une organisation autour d'une approche participative.

La première étape a été l'identification des différents partenaires et des usagers de la zone, une fois identifiés, des réunions de travail ont été organisées avec l'ensemble de ces usagers, ce qui a abouti à la création d'une commission pour le suivi du projet dans laquelle ont été intégrés les représentants des usagers de cette zone (artisans et pêcheurs professionnels, plaisanciers, scouts marins, clubs de plongée et représentants de la société civile).

Par la suite, une journée portes ouvertes sur la pêche artisanale a été organisée le 29 et 30 mars 2016 au siège de la maison de culture de Béjaia, le programme s'est porté sur trois axes essentiels⁴⁷ (voir annexe 03) :

- **Conférences** : L'organisation de conférences sur différents thèmes liés à l'AMP et à la pêche artisanale animées par des chercheurs et des professionnels du secteur : en commençant par la présentation du projet de l'AMP par le chef du projet M. Boutekrabt R., suivie d'une conférence sur

⁴⁶ Extrait de l'entretien avec M. Boutekrabt, responsable du projet de l'AMP et responsable du secteur oriental du PNG, réalisé le 17/04/2017.

⁴⁷ Compte rendu sur l'organisation de deux journées portes ouvertes sur la pêche artisanale, Béjaia, 2016.

la biodiversité marin et d'une autre sur l'apport de la future AMP à la pêche artisanale.

- **Expositions** : Des stands d'exposition pour les partenaires du PNG dans le projet dont un atelier d'apprentissage de ramandée de filets et réalisation de nœuds marins animé par des pêcheurs professionnels et une dizaine d'autres stands.
- **Débat** : une séance de débat avec les pêcheurs sur les pratiques mettant en valeur la pêche artisanale, qui a été l'occasion de discuter sur leurs craintes et appréhensions.

Les journées portes ouvertes ont été ponctuées par une intervention sur les ondes de la radio locale (Radio Soummam) qui a été l'occasion de médiatiser et sensibiliser d'avantage le grand public.

3.4 Acteurs ayant participé au projet :

Le projet de l'AMP, et par la l'approche participative qui a été retenue pour sa mise en place, a vu la participation de nombreux acteurs pour son accompagnement et sa réalisation : administration publique, acteurs économique et société civile.

PNG en tant qu'instigateur du projet a pu compter sur la participation du réseau MedPan, réseau de gestionnaires d'AMP au niveau de la méditerranée. Le réseau MedPan a pour objectif de promouvoir, de manière partenariale, la pérennisation et le fonctionnement d'un réseau méditerranéen d'aires marines protégées écologiquement représentatif, connecté et géré efficacement, contribuant à réduire le rythme actuel de l'appauvrissement de la biodiversité marine⁴⁸.

Le MedPan a participé au projet d'AMP par un soutien financier et l'élaboration du cahier des charges pour la mise en place d'une gestion durable pour la pêche artisanale dans la future AMP.

Les associations des professionnels de la pêche et des usagers de la zone maritime ont été des partenaires du PNG pour la réalisation de l'AMP. Malgré des appréhensions au début et une crainte du se voir exclu de cette zone côtière si le projet parvenait à être réalisé, les réunions de travail ainsi que les activités (conférences – débat ...etc.) qui ont suivi la mise en place du projet, ont rassuré les professionnels de la pêche et les plaisanciers et ont renforcé leur conviction quant à l'utilité du projet.

La société civile s'est aussi mobilisée pour l'aboutissement du projet, on compte une dizaine d'associations qui ont participé auprès du PNG à la sensibilisation des citoyens.

⁴⁸ Plaquette de présentation du réseau MedPan.

3.5 Signature de la charte d'adhésion pour une pêche durable dans l'AMP de Gouraya :

Le travail consenti par le PNG et de ses partenaires pour la mise en place d'une stratégie de gestion durable de la pêche artisanale a été finalisé par l'élaboration d'une charte de bonne conduite contenant des engagements que les partenaires du PNG et les usagers de l'AMP doivent prendre pour la réussite de ce projet (*voir annexe 04*).

Contenant six articles, cette charte énumère les pratiques pouvant nuire à la zone protégée, ainsi que l'engagement de préserver l'AMP en évitant ces mêmes pratiques.

La charte a été soutenue par :

- Le Parc National de Gouraya
- La chambre de la pêche de Béjaia
- L'association des pêcheurs professionnels « Tala Ilef »
- L'association des plaisanciers de Béjaia
- La direction de l'environnement de Béjaia
- Club de plongée « Atlentide »
- Association écologique « Ardh »
- Association Nemla

En plus de la charte qui a eu un écho favorable auprès des pêcheurs, ces mêmes acteurs ont été à l'origine d'une pétition qui a regroupé plus d'un millier de signatures contre la mise en place de fermes aquacoles sur le même territoire sensé abriter l'AMP. Signifiant ainsi l'intérêt porté à ce projet par la majeure partie des acteurs concernés.

Conclusion :

Il existe en Algérie une multitude d'écosystèmes abritant de nombreuses espèces végétales et animales, cependant, ce patrimoine écologique exceptionnel se trouve menacé par l'action de l'homme et l'exploitation irréfléchie des ressources naturelles. C'est la raison pour laquelle, des parcs nationaux ont été mis en place, dont le rôle principal est la conservation d'échantillons représentatifs de la grande variété de paysages, de forêts, de plantes et d'animaux qui font l'unicité de ces territoires.

C'est dans cette optique que le PNG a procédé à la classification de la zone marine du territoire du parc en aire protégée, dans une démarche participative, l'administration du PNG a regroupé l'ensemble des acteurs évoluant sur ce territoire autour de ce projet. Dans l'objectif de préserver la composante faunistique et floristique de ce territoire.

Conclusion Générale

Le territoire, est une constante appropriation et construction des acteurs qui y évoluent, prendre en considération les spécificités qu'il offre et faire participer l'ensemble des acteurs qui en font partie avec leurs convergences et leur divergences d'intérêts n'est pas une chose anodine.

Le processus de gouvernance territoriale se trouve donc être une nécessité pour articuler l'ensemble des acteurs territoriaux autour d'un projet économique, social et environnemental découlant d'un consensus généré par le dialogue, la concertation et la négociation avec l'ensemble des acteurs territoriaux et compatible avec les spécificités dudit territoire.

Le cas étudié dans le cadre de ce travail qu'est le projet de mise en place d'une aire marine protégée au sein du territoire du Parc National de Gouraya, est à l'image d'une bonne gouvernance territoriale. En effet, les responsables du PNG ainsi que les professionnels de la pêche ont alerté sur le danger que constituent certaines pratiques de pêche nuisant en premier lieu à l'équilibre de l'écosystème de cette zone, mais aussi à son rendement en matière de ressources de poisson. Les études et expertises qui ont été menées ont démontré que la continuité de ces pratiques entraînerait un danger pour les foyers de reproduction des poissons et par conséquent la destruction d'espèces endémiques de ce territoire à l'image de l'herbier de posidonie.

Pour y remédier, le PNG a procédé d'abord à l'identification des acteurs usagers de la zone, par la suite, des rencontres, conférences, débats et ateliers ont été organisés avec ces mêmes acteurs pour les sensibiliser sur l'utilité de mise en place de ce projet. Constatant le caractère vital que constitue ce projet pour l'avenir, ces acteurs ont répondu présents pour l'accompagnement du projet et sa réalisation. Une charte de bonne conduite a été approuvée et soutenue dans ce sens, et une pétition contre l'installation de fermes aquacoles sur cette zone a obtenu plus d'un millier de signatures en sa faveur, et ce, en attendant la classification de ladite zone en aire protégée par une commission de wilaya chargée d'étudier le dossier.

Cela-dit, le projet de l'AMP est encore en phase de réalisation, on ne peut donc pas connaître, à cet instant, son impact économique, social et environnemental réel ; ces résultats pourront être vérifiés au bout de cinq à dix ans d'activité de l'aire marine protégée.

Bibliographie :

Ouvrages

- B. Antheaume et F. Giraut, le territoire est mort vive les territoires ! une (re)fabrication au nom du développement, IRD Editions, Paris, 2005.
- A. Ferguene, économie territoire et développement local : concepts et expériences, édition campus ouvert, Paris, 2013.
- X. Greffe, La décentralisation, Ed la découverte, Paris, 1986.
-
- B. Pecqueur, Le développement local, mode ou model, Ed Syros, Paris, 1989.
- B. Pecqueur et J.B. Zimmermann, économie de proximités, Ed Lavoisier, Paris, 2004.

Articles, travaux de recherche, thèses et mémoires

- D. Rodendo-Toronjo, Territoire, gouvernance et intelligence territoriale, Bulletin de la Société géographique de Liège, 2007.
- F. Leloup et al., La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ?, Géographie, économie, société, 2005/4 (Vol. 7).
- Y. Pesqueux, La notion de territoire, Colloque Propedia – Observatoire économique des banlieues, 2009, Paris, France.
- M. Foucault, Sécurité, territoire, population, Gallimard – le Seuil, collection, “ Hautes études ”, Paris, 2004.
- A. Moine, Le territoire comme un système complexe. Des outils pour l'aménagement et la géographie, Septièmes Rencontres de Theo Quant, 2005, Besançon, France.
- F. LELOUP, L. MOYART, B. PECQUEUR (2004). La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ?, Actes des 4e journées de la proximité : Proximité, réseaux et coordinations.
- Di Méo Guy. De l'espace aux territoires : éléments pour une archéologie des concepts fondamentaux de la géographie : L'information géographique. Volume 62 n°3, 1998.
- Amor Belhadi, Du lieu ... au territoire, 3^e Colloque "Connaissance et pratiques des milieux et territoires", Département de Géographie, FSHS Tunis, Mars 2000.
- Bryant, C. R (1991). Le développement communautaire durable, les partenariats et la préparation des propositions de projets réussis. Hudson: Édition Stratec Communication Inc.
- Bryant, C. R., et Preston E, (1987). Un schéma pour les initiatives locales en développement économique. Bulletin de développement économique, 1, 16.
- Marc MAESSCHALCK (UCL, FUSL), « L'action en réseau », Monceau-sur-Sambre, Maison pour les Associations, Décembre 2001
- Grandclement Antoine, Réseaux d'acteurs, réseaux de lieux et territoires métropolitains : le cas des pôles de compétitivité, Aix-Marseille Université, 2013.
- A.L. NAÏT CHABANE, «gouvernance territoriale et stratégies des acteurs : cas de la wilaya de Bejaia», université de A. Mira de Béjaia, 2010.

- Jean François NGOK EVINA, Gouvernance territoriale : enjeux et paradoxes, Université de Douala.
- LEFEVRE Christian, Gouvernance, institutions et territoires : les gouvernements métropolitains dans les pays occidentaux, La ville éclatée, Ed.de l'Aube, 1998.
- Danièle Demoustier, Nadine Richez-Battesti, «Introduction. Les organisations de l'Économie sociale et solidaire : gouvernance, régulation et territoire », Géographie, économie, société 2010/1 (Vol. 12).
- Ghania Bessah, LES PARCS NATIONAUX D'ALGERIE, Première réunion du Comité de pilotage du «Réseau des parcs –INTERREG IIIC Sud » Naples-Italie, du 29 janvier au 1er février 2005.

Divers

- Cours : Gouvernance : Du Global au local de M2 EDG, M^R A/L NAIT-CHAABANE l'université de Bejaia.
- Plaquette de présentation du réseau MedPan.
- Compte rendu sur l'organisation de deux journées portes ouvertes sur la pêche artisanale, Béjaia, 2016.
- Brochure de présentation du projet de l'AMP, réalisée par les services du PNG.
- Mahmoudi Ali, Plan de gestion du Parc National de Gouraya.
- Rapport du secrétariat d'Etat chargé de l'environnement sur l'élaboration de la stratégie nationale pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, Décembre 1997.
- Brochure de présentation du projet de l'AMP réalisée par les services du PNG.

Sites internet

- [http:// www.memoironline.com](http://www.memoironline.com)
- <https://developpementdurable.revues.org>
- <http://www.oecd.org/f/>
- <https://www.cairn.info>
- <http://www.algerie-focus.com/2013/06/algerie-la-population-stagnera-a-55-millions-dhabitants-en-2050>.
- <https://www.economie.gouv.fr/cedef/economie-sociale-et-solidaire>.
- [http:// www.institut-gousEnancc.org/fr/...Jfiche-synthcse-15.html](http://www.institut-gousEnancc.org/fr/...Jfiche-synthcse-15.html)
- <http://www.worldbank.org/wbi/governance/pubs/govmatter.html>
- [http:// www.a211.ç.ca/web/document/ayeva_gouvernance.pdf](http://www.a211.ç.ca/web/document/ayeva_gouvernance.pdf)

Annexes

Table des matières

Liste des abréviations

Sommaire

Introduction Générale.....	01
Chapitre 1 : Du territoire.....	03
Introduction.....	03
1. Définitions du territoire.....	04
2. Caractéristiques du territoire.....	07
3. Genèse de la notion de territoire.....	08
4. Du lieu au territoire, passage et différence entre les concepts.....	11
4.1 Le lieu.....	11
4.2 Le milieu.....	11
4.3 L'espace.....	12
4.4 Le territoire.....	12
Conclusion.....	13
Chapitre 2 : Des acteurs locaux et de la gouvernance territoriale	14
Introduction	14
1. Les acteurs locaux	15
1.1 Conceptions initiales de la notion d'agent/acteur.....	15
1.2 Définition du terme acteur	16
1.3 Partition des acteurs territoriaux	16
a. Le domaine économique.....	16
b. L'Etat, ses services centraux et déconcentrés	16
c. Les personnels qualifiés	16
d. Les associations	16
e. La société civile.....	16
f. Les structures territoriales	17
1.4 Rôle des acteurs locaux.....	17
1.5 Les réseaux.....	18
1.6 Rôle des réseaux	19
2. La gouvernance territoriale	21
2.1 Généralités sur la gouvernance	21

2.1.1	Historique.....	21
2.1.2	Quelques définitions de la gouvernance.....	21
2.1.3	Les indicateurs de la gouvernance de la Banque mondiale.....	22
2.1.4	Acteurs de la gouvernance	23
2.2	La gouvernance territoriale.....	24
2.2.1	Définition de la gouvernance territoriale	24
2.2.2	Typologie de la gouvernance territoriale.....	25
2.2.3	Composante de la gouvernance locale	25
3.	Outils de la gouvernance territoriale	27
3.1	L'économie sociale et solidaire (ESS) et territoire	27
3.1.1	Que-ce-que l'ESS ?	27
3.1.2	ESS, gouvernance et régulation territorialisée	28
3.2	L'intelligence territoriale	29
	Conclusion	30
	Chapitre 3 : L'aire Marine Protégée du parc national de Gouraya	31
	Introduction.....	31
1.	Les Parcs Nationaux et l'enjeu de sauvegarde des écosystèmes en Algérie...32	
1.1	Les principaux types d'écosystème en Algérie.....	32
1.2	Les Principales causes d'altérations des ressources biologiques en Algérie.....	33
1.3	Mise en place des parcs nationaux en Algérie.....	34
1.3.1	Parc National De Theniet El Had.....	35
1.3.2	Parc National Du Durdjura.....	35
1.3.3	Parc National D'el Kala.....	35
1.3.4	Parc National Du Belezma.....	36
1.3.5	Parc National De Chrea	36
1.3.6	Parc National De Taza	36
1.3.7	Parc National De Tlemcen	36
1.3.8	Parc National Du Tassili	36
1.3.9	Parc National De L'ahaggar	36
1.3.10	Parc National De Gouraya	37
2.	Le territoire du Parc National de Gouraya	37
2.1	Présentation.....	37
2.2	Bref Historique	37
2.3	Spécificités territoriales du PNG	38
2.3.1	L'unité marine.....	38
2.3.2	L'unité terrestre.....	38
2.3.3	L'unité lacustre.....	38
2.4	Les acteurs du territoire du PNG	40
2.4.1	L'administration du PNG	40
2.4.2	Les collectivités locales et territoriales.....	40

2.4.3 Les acteurs économiques.....	40
2.4.4 La société civile.....	40
3. Le projet de l'aire marine protégée du PNG	41
3.1 Présentation du projet de l'AMP.....	41
3.1.1 L'intérêt de la mise en place d'une AMP	41
3.1.2 Consistance du projet de l'AMP sur le terrain.....	42
3.2 Démarche entreprise pour la réalisation du projet.....	42
3.3 Acteurs ayant participé au projet	43
3.4 Signature de la charte d'adhésion pour une pêche durable dans l'AMP de Gouraya	44
Conclusion	44
Conclusion Générale.....	45

Bibliographie

Annexes :

Annexe 01 : Synthèse des unités écologiques du PNG

Annexe 02 : Evaluation de la valeur patrimoniale du PNG

Annexe 03 : La charte d'adhésion pour une pêche durable dans l'AMP de Gouraya.

Table des Matières

Résumé :

Le développement territorial, et les concepts qui lui sont associés constituent des champs multidisciplinaires, il en va de même pour la vaste question de la gouvernance ainsi que le rôle des acteurs territoriaux dans cette gouvernance.

L'étude du cas du projet de l'aire marine protégée de Béjaia permet de mettre en évidence l'apport d'une gouvernance territoriale, basée sur une approche participative, pour la mise en place de projets à caractère économique, social et environnemental.